

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

# 108 Je pêche en Morbihan

janvier 2010

# Chasse Pêche

Jean-Luc JEZO

Pezon Mitchel  
56500 Bignan  
02 97 60 57 01



# Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios
- Gold + Tiges



79100 CHEF-BOUTONNE

Tél. 05 49 29 82 42

Fax 05 49 29 89 50

# sommaire

## Editorial 3

### Bilan 2009

- Avec espoir... 5
- Saison de pêche : belle régularité des résultats ! 6 à 8
- Concours du plus beau poisson 9
- Qualité des milieux : les moyens ne sont pas à la hauteur 10 à 11
- Animation : événementiellement pêche 12 à 13
- En direct des bassins versants 14 à 18

### Cahier pêche

- Du papier au numérique 19
- Réglementation 2010 20 à 26
- Principaux cours d'eau et plan d'eau 21
- Surveillance de la pratique de la pêche 28
- Pêche amateur aux engins 29
- Un pêcheur, un lieu
  - Le Blavet à S' Aignan 30 à 31
  - Le lac au Duc 32 à 33

### Dossiers

- Le black-bass : émotions fortes 34 à 35
- La pêche pour les personnes à mobilité réduite 36 à 37
- 2010 : du nouveau pour les cartes de pêche 38 à 39
- Gestion : anguilles, la régression se confirme 40 à 41

### Brèves 42 à 43

#### Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE  
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.  
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr  
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL  
Y. FUENTES - M. LE BRUSTIEC - Y. LE CLAINCHE  
J.C. LE CLAINCHE - L. LEMARE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :  
Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : CORLET - Ambrières les Vallées

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : crédit FNPF

Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

# éditorial



## Tout pour le loisir pêche

Les Associations pour La Pêche et La Protection du Milieu Aquatique, en application des textes, ont élu les membres du Conseil d'Administration de la Fédération pour la période d'Avril 2009 à Mars 2014.

Cette équipe rajeunie et représentative d'une bonne répartition géographique du département aura à cœur de mettre en place le programme qu'elle avait proposé et qui sera décliné sous la forme d'un SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE.

Les premières mesures seront mises en place dès cette année et gageons que celles-ci et celles à venir, en accompagnement des actions de votre AAPPMA valideront, pour les Pêcheurs Morbihannais, ainsi que pour ceux de l'extérieur que nous accueillons au titre du Tourisme, Le MORBIHAN comme un territoire riche d'espèces piscicoles où LE LOISIR PECHE garde toute sa signification.

François LE SAGER - Président



- 1 F. Le Sager, président
  - 2 J.-Y. Moelo, vice-président délégué
  - 3 P. Jan, vice-président
  - 4 J.-C. Dreuslin, trésorier
  - 5 S. Hello, secrétaire
  - 6 M. Le Brustiec, trésorier-adjoint
  - 7 J.-P. Cardon, secrétaire-adjoint
  - 8 P. Courjal
  - 9 J. Dreano
  - 10 J. Jozwicki
  - 11 E. Lameul
  - 12 Y. Le Medec
  - 13 M. Mallegol
  - 14 C. Soulas, administrateurs
  - 15 D. Hurtel, président des pêcheurs amateurs aux engins.
- Absent sur la photo : R. Mouchy, vice-président.

# MONDIAL PECHE

La Nature au quotidien

TOUT POUR  
TOUTES LES PÊCHES  
SUR 600 M<sup>2</sup>

FACE A GEANT - TEL 02 97 76 38 38

56600 LANESTER

www.mondialpeche.fr

# Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O. Une carte interfédérale 2010

personne majeure au prix unique de 86 € !



E.H.G.O.

- 1 Ain
- 3 Allier
- 14 Calvados
- 18 Cher
- 21 Côte d'Or
- 22 Côtes d'Armor
- 28 Eure-et-Loir
- 29 Finistère
- 35 Ille-et-Vilaine
- 36 Indre
- 37 Indre-et-Loire
- 41 Loir-et-Cher
- 44 Loire-Atlantique
- 45 Loiret
- 49 Maine-et-Loire
- 50 Manche
- 53 Mayenne
- 56 Morbihan
- 58 Nièvre
- 61 Orne
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 72 Sarthe
- 75 Paris (92-93-94)
- 78 Yvelines
- 79 Deux-Sèvres
- 85 Vendée
- 86 Vienne
- 90 Territoire de Belfort
- 91 Essonne
- 95 Val d'Oise



Carte disponible  
chez vos détaillants ou sur  
[www.carte-de-peche-ehgo.fr](http://www.carte-de-peche-ehgo.fr)

**Une même carte, au même prix pour tous les pêcheurs de l'E.H.G.O.**

La **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO** à 86 € permet à tout pêcheur de pratiquer son loisir sur 70 départements\*, quelle que soit la fédération réciprocitaine EHGO. (Renseignements : [www.ehgo.fr](http://www.ehgo.fr))

Rappel : Avec la **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO** ou la carte d'AAPPMA réciprocitaine d'un département EHGO revêtue du timbre CPMA Personne Majeure et de la vignette EHGO, le pêcheur adhère à l'EHGO qui lui offre la possibilité de pêcher dans les 34 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest - 31 fédérations dont Paris regroupant Paris - Seine St Denis - Hauts de Seine - Val de Marne.

Par convention avec le Club Halieutique Interdépartemental (départements en vert sur la carte), la réciprocity est élargie à leurs 36 départements réciprocitaires - 35 fédérations (Corse 2A - 2B).

L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure de leur AAPPMA et souhaitant, par la suite, pêcher dans les départements réciprocitaires EHGO. On voit bien l'intérêt de l'acquisition initiale de la **Carte Interfédérale Personne Majeure EHGO**.

Cette adhésion à l'EHGO ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé.

Se renseigner avant toute pratique de loisir pêche dans un autre département, car la réciprocity n'est pas toujours totale.

\* Pour 2010, seul le département du Territoire de Belfort n'aura pas la réciprocity avec le Club Halieutique Interdépartemental.



M. Le Beau

◀ Début 2009, quelque part sur le Léverin, une belle pêche qui témoigne de la vitalité des populations de truites.

ture des grandes vanes entre Pontivy et Guerlédan en sont les principales.

Pourtant, ce que nous retiendrons de 2009, c'est l'accélération de la mise en œuvre des contrats restauration-entretien dont nous pensons qu'ils répareront en partie les dégâts des remboursements et autres travaux d'hydraulique agricole des années 60 à 90 et nous permettront de retrouver des cours d'eau plus fonctionnels.

Ce sont aussi les importantes évolutions en termes de cartes de pêche décidées par l'EHGO qui, parce qu'elles collent au temps, contribueront à la reconquête rapide des effectifs de pêcheurs.

C'est surtout, la vitalité des populations de truites constatée par les pêcheurs et lors des inventaires piscicoles, qu'il faut attribuer à trois années climatiques favorables, mais aussi au grand potentiel de nos cours d'eau que nous, pêcheurs, AAPPMA et Fédération, nous nous acharnons à protéger...

... avec espoir !



- 5/01 : la France dépose son plan de gestion anguille
- 7/03 : Élection du Conseil d'administration de la FDPPMA
- 18-19/04 : 1<sup>er</sup> safari aloses sur le Blavet
- 21 au 24/05 : enduro carpe à Lannenc
- 21/06 : relais familial de pêche au coup à Lorient
- 26/06 : arrêté « PCB » sur l'Isolo et la Laïta
- 10/07 : signature SAGE Ellé
- 10-12/07 : festival SAT
- 3/08 : publication de la loi « Grenelle I »
- 19-20/09 : triathlon Ploërmel + open carnassier Guerlédan
- 26/09 : journée départementale entretien à Mauron
- 10/10 : adoption du SDAGE Loire-Bretagne par le comité de bassin.

Une régularité des captures et des poissons en forme et de belle taille, telles sont les caractéristiques de la saison de pêche 2009. Une saison marquée par la bonne santé des populations de truites et des captures moins régulières pour le carnassier, mais l'abondance de gros sujets n'a pas fait défaut.



# Saison de pêche Belle régularité des résultats !

## Truite: bonne santé des populations

Beaucoup de positif pour cette saison 2009 de pêche de la truite. Les résultats ont été réguliers pour les captures avec beaucoup de gros sujets (de 35 à 45 cm) pris sur de nombreux

bassins. Les indices d'abondances sont prometteurs (voir encadré).

Le matin de l'ouverture, les températures étaient clémentes et les niveaux d'eau plutôt bas pour la saison. Une bonne fréquentation est à noter un peu partout ainsi que des résultats corrects (de 1 à 3 poissons par panier en moyenne), les meilleurs résultats ayant été obtenus au viron manié et aux leurres.

Puis, les précipitations régulières ont permis de maintenir un bon niveau d'eau d'avril jusqu'à la fin juillet assurant de bonnes conditions de captures. Au mois d'août, l'eau a commencé à bien baisser rendant les conditions de pêches plus difficiles jusqu'à la fermeture de septembre. A noter cette année la confirmation de l'abondance croissante de truites de très belle taille. De gros sujets ont été capturés, en particulier sur le Scorff et l'Ellé.

Les moucheurs auront également vécu une bonne année avec des éclosions et des poissons en activité tout au long de la saison. Par contre, à l'identique de 2008, les périodes classiques avec éclosions spécifiques (mouches de mai) n'ont pas été très marquées, mais se sont étalées sur de plus grandes périodes.

## Des populations de truites en très bonne santé!

Les pêches électriques pratiquées par les techniciens de la Fédération, à l'automne 2009, dans le cadre des indices d'abondance tacons et indices truites, sur les différents cours d'eau du département, ont donné de très bons résultats pour la plupart des secteurs. En effet, toutes les classes d'âge sont bien représentées avec surtout deux constatations importantes: une quantité importante de truitelles de l'année (issues de la reproduction de l'hiver 2008/2009) ainsi que la présence de nombreux géniteurs. Ces constatations ont été confortées par les résultats des pêches RHP réalisées par l'ONEMA et les pêches réalisées par l'INRA sur le Scorff. Ces observations sont de très bon augure pour les saisons à venir.

◀ Une belle truite de mer capturée sur le Blavet.



▼ Des truites en grande forme avec de nombreuses captures de sujets dépassant les 35-40 cm.



## Saumon: faibles survies en mer

La saison 2009 ressemble beaucoup à celle de 2008 avec des résultats moyens pour les captures de saumons de printemps puisque aucun TAC\* n'aura été atteint avant la fermeture du 31 mai. Malgré des niveaux d'eau corrects, la saison a mis du temps à démarrer. La majorité des captures ont été réalisées en avril et mai. Pourtant, les comptages enregistrés à la station de Pont-Scorff font état d'une bonne année pour le saumon de printemps puisque 2009 se classe 4<sup>e</sup> sur les 15 années de comptage. A noter que de nombreux saumons de printemps ont été enregistrés à la station de Pont-Scorff après la fermeture.

Concernant les castillons, et pour la deuxième année consécutive, les remontées ont été faibles en 2009 malgré l'importante dévalaison de smolts correspondant à cette cohorte, ce qui confirme la faible survie en mer. D'ailleurs, les TAC castillons ont été revus à la baisse par arrêté du préfet de la région Bretagne en date du 17 juillet. Quelques captures ont été enregistrées en juillet et surtout en août (sur l'Ellé et le Blavet) liées à plusieurs coups d'eau consécutifs. A l'inverse, les eaux basses de septembre et octobre n'ont permis que quelques captures automnales.

Fait intéressant, 2 saumons de 3<sup>e</sup> remontée ont été capturés à la station de Pont-Scorff. Le gabarit de ces poissons pesant autour de 4 kg est proche de celui des saumons de printemps de premier retour. Il s'agit de poissons qui étaient castillons lors de premier retour, rescapés de deux reproductions ayant à chaque redescente effectué un court séjour en mer. Sont aussi à noter quelques captures de truites de mer.

## Carnassiers: en dents de scie

La pêche fut difficile au mois de janvier, perturbée par une période de gel qui a duré 3 semaines. Le lac de Guerlédan a été partiellement recouvert de glace ainsi que le Blavet sur certains secteurs. De bons résultats ont tout de même été obtenus par endroits, au mort manié et aux leurres en verticale.

Pour l'ouverture du 9 mai, les conditions étaient idéales pour les pêcheurs rencontrés en nombre sur le bord des canaux, lacs et étangs de seconde catégorie. Un peu partout, de bons résultats ont été observés en brochet, perche et sandre. Ces derniers ont, cette année encore, fait l'objet de prélèvements importants sur frayère. Pour exemple, ce pêcheur contrôlé à Guerlédan, le dimanche de l'ouverture, avec 6 poissons « charbonniers » conservés entre 40,5 et 45 cm. Nous le rappelons chaque année: en début de saison, le sandre est



De nombreuses captures de gros carnassiers en 2009, ici un sandre de 92 cm capturé sur l'aval de l'Oust.



Le sandre réserve toujours de belles émotions. ▲

Un magnifique brochet capturé aux leurres au lac de Guerlédan. ▼



souvent encore en surveillance de nid et il est préférable de relâcher un poisson « noir » plutôt que de laisser la frayère en pitance aux prédateurs. Toute la saison, les résultats ont été irréguliers, à l'image des conditions météo, avec parfois de très belles pêches et de très beaux poissons en particulier en sandres et brochets. En témoignent les nombreuses déclarations enregistrées pour le concours du plus gros poisson (page suivante).

L.L.

\*TAC : total autorisé de captures

### infos musette

- Pêche de l'anguille: attention nouvelle réglementation pour la saison 2010 avec des jours de fermeture. Toutes les informations pages 38-39 dossier gestion « Anguille, les nouvelles règles »

- Succès de la carte promotionnelle découverte femme. 41780 femmes en France concernées pour la saison 2008. Résultat encore meilleur en 2009. Cette carte est reconduite pour la saison 2010.

- Site internet: encore plus d'informations! Pour éviter les mauvaises surprises, vous pouvez connaître les dates d'abaissement de biefs des canaux à l'automne pour travaux DDEA sur la page « accueil »

- Les variations de débits au barrage EDF de Guerlédan sont également disponibles sur la page de l'AAPPMA de Pontivy.



Oust-Vilaine : le silure poursuit son implantation.



### Du mieux sur la Vilaine

Après l'épisode de buccéphalose de ces dernières années, les captures de sandres et brochets enregistrées, ainsi que l'abondance de poissons blancs de l'année observée au cours de la saison 2009, sont de bon augure pour la reconstitution du stock de la Vilaine.

Le black-bass a attiré de nombreux adeptes. Pour le plaisir de tous, ce poisson de sport poursuit son extension dans le département (voir dossier « black-bass » page 32-33).

De belles remontées d'aloses se sont produites sur le Blavet, les pêcheurs ont pu profiter de ce combattant infatigable (voir dossier « alose » revue n° 17, janvier 2009).

# Concours du plus beau poisson

## Que du beau !!



L. Lemare

Pas de record "carnassier" pour cette 6<sup>e</sup> édition. On s'en doutait un peu après les deux poissons exceptionnels de l'année dernière dont un de deux mètres. Il ne faut cependant pas faire la fine bouche : 10 brochets entre 94 et 113 cm, 11 sandres entre 84 et 98 cm !!!! Honneur aux « poissons blancs » cette année avec deux poissons, moins longs mais plus lourds, capturés sur le Blavet : une tanche de 2,700 kg pour Laurent Betrancourt prise à S' Rivalain et un chevesne de 1,800 kg pour Daniel Peresse à Moulin neuf. Un grand Merci à tous les pêcheurs qui ont fait cette année l'effort de déclarer leurs captures pour ce 6<sup>e</sup> concours départemental : 41 poissons ont été enregistrés, déclarés par 36 pêcheurs. Nous invitons celles et ceux qui prendront des jolis poissons la saison prochaine, même s'ils ne sont pas de taille exceptionnelle, à faire valider leur prise pour participer à la 7<sup>e</sup> édition de ce qui s'appellera désormais « le palmarès des plus belles prises ». Cela participera à valoriser la pêche en Morbihan !!

Y.L.C.

### Tableau d'honneur 2009

| Espèce   | Nom du pêcheur      | AAPPMA   | Taille (cm) | Poids (kg) | Lieu de capture |
|----------|---------------------|----------|-------------|------------|-----------------|
| brochet  | THEBAUD Yves        | Mauron   | 113         | 10,200     | Lac au duc      |
| sandre   | TANGUY Daniel       | Ploermel | 98          | 7,980      | Lac au duc      |
| truite   | GUIHEUX Yannick     | Ploermel | 53          | 1,860      | Yvel            |
| perche   | MONTMARCH Oscar     | Auray    | 39          | 0,940      | Etang Tréauray  |
| chevesne | PERRESE Daniel      | Melrand  | 54          | 1,800      | Blavet          |
| saumon   | LE BARBER Patrick   | Baud     | 81          | 5,050      | Blavet          |
| Silure   | RUAULT Anthony      | Glénac   | 198         | 50,000     | Vilaine         |
| Brème    | JOSSEC Benoit       | Auray    | 58          | 2,200      | Blavet          |
| Tanche   | BETRANCOURT Laurent | Melrand  | 51          | 2,700      | Blavet          |
| Carpe    | BETRANCOURT Laurent | Melrand  |             | 17,200     | Blavet          |
| Alose    | BETRANCOURT Laurent | Melrand  | 64          | 2,800      | Blavet          |

Tous les pêcheurs ayant déclaré un poisson pour ce concours recevront un lot en début d'année 2010. La plus belle photo sera également récompensée par un prix spécial.

### Records à battre

| Espèce      | Taille (cm) | Poids (kg) | Pêcheur             | Année de capture |
|-------------|-------------|------------|---------------------|------------------|
| brochet     | 124         | 11,600     | JUET Raoul          | 2008             |
| brochet     | 111         | 15,000     | PERRICHOT J Paul    | 2005             |
| sandre      | 103         | 10,200     | RIVALLAND Patrick   | 2008             |
| sandre      | 97          | 11,600     | DEVANNES Joël       | 2006             |
| saumon      | 93          | 7,750      | THOMAS Christian    | 2006             |
| truite      | 67          | 3,000      | PERRONO François    | 2008             |
| carpe       | 100         | 24,500     | LOZEVIS Fabien      | 2005             |
| rotengle    | 41          | 1,080      | BARBE Franck        | 2005             |
| perche      | 58          | 1,780      | ALAIN Marc Antoine  | 2005             |
| perche      | 57          | 1,900      | BETRANCOURT Laurent | 2006             |
| tanche      | 55          | 2,400      | PENNY Steve         | 2004             |
| tanche      | 51          | 2,700      | BETRANCOURT Laurent | 2009             |
| brème       |             | 3,780      | ESTORGUES Jordan    | 2004             |
| alose       | 66          | 2,900      | BETRANCOURT Laurent | 2006             |
| black bass  |             | 2,000      | LOZEVIS Fabien      | 2006             |
| black- bass | 47          | 1,500      | GOUGNON Teddy       | 2006             |
| chevesne    | 54          | 1,800      | PERESSE Daniel      | 2009             |
| chevesne    | 57          | 1,600      | BETRANCOURT Laurent | 2008             |
| silure      | 200         | 50,000     | LOZEVIS Fabien      | 2008             |



1,05 m, ce brochet pris par Aurélien.

Ça fait plaisir !



A 2 cm du record !



### Photos, quelques conseils

Une photo se doit d'être nette et esthétique ! Pour vous faire photographier avec votre prise, choisissez un fond de nature, si possible au bord de l'eau. Mettez votre poisson en valeur et SOURIEZ !!!!!



## Ardent Pêche

**Les meilleurs conseils**  
Ventes sur place, par correspondance  
Site marchand: [www.ardent-peche.com](http://www.ardent-peche.com)  
Zone de Tréhonin PONTIVY Le sourm  
☎ 02 97 25 36 56



L'année 2009 a été riche en actualités en matière de milieux aquatiques. Dans les côtes d'Armor, la mort d'un cheval et le décès suspect d'un salarié chargé de transporter des algues vertes ramassées sont venus dramatiquement illustrer l'absence de progrès réels dans la lutte contre les nitrates en Bretagne. Dans le même temps, l'accroissement des phénomènes d'eutrophisation (plantes envahissantes, cyanobactéries,...), la hausse des taux de pesticides dans les eaux bretonnes montrent que, malgré 20 années de programmes successifs, les problèmes de fond demeurent.

## Qualité des milieux

# Les moyens ne sont pas à la hauteur



L. Lemare

L'aval de l'étang de Pont-Calleck (bassin du Scorff), envahi par la végétation, témoigne de l'accroissement des problèmes d'eutrophisation.

autorisée en cas de travail simplifié du sol alors même qu'on constate une explosion des taux des herbicides (AMPA) dans les cours d'eau.

### Breizh bocage, pour quelle efficacité hydraulique ?

Le programme « breizh-bocage » a été initié pour rétablir un bocage fonctionnel du point de vue hydraulique. Il s'agit, au travers d'études et de travaux de plantations, d'aider les agriculteurs à recréer un maillage bocager (détruit par les remboursements agricoles passés) permettant de limiter l'érosion des sols et le transfert des pesticides vers les cours d'eau. Bonne idée ! sauf que le programme ne comporte aucune obligation d'efficacité hydraulique du maillage créé.

### CRE, des rustines pour l'entretien ?

Les CRE (contrats restauration-entretien), initialement créés pour remettre en bon état d'entretien des cours d'eau abandonnés depuis des décennies, ont désormais pour objet de réparer les dégâts causés par les aménagements lourds du passé. Il s'agit de retrouver des profils d'écoulement plus conformes et des habitats aquatiques en état, de restaurer des zones humides asséchées ou remblayées et d'assurer la continuité écologique, notamment les migrations des poissons. Bien ! Mais cette ambition pourra-t-elle résister aux réticences de

certains propriétaires riverains ou aux coûts qu'elle engendre (équivalent à quelques ronds-points par an pour tout le département). Sans compter que, dans le même temps, on rogne à nouveau sur un entretien nécessaire à long terme.

Toujours dans les CRE, de nombreuses (et coûteuses !) opérations vont concerner la suppression d'abreuvoirs qui ont pour conséquences l'entraînement de phosphore dans le cours d'eau (qui favorise l'eutrophisation), la destruction des berges et le colmatage du substrat et des frayères. Pourtant, cette pratique est interdite dans certains cas, mais reste autorisée dans d'autres. La sagesse autant que la bonne gestion voudraient pourtant qu'on l'interdise une bonne fois pour toutes.

### Ambition en berne

Les SDAGE et autres SAGE offrent un reflet précis de ce manque d'ambition. En application de la directive cadre européenne sur l'eau, dont ils sont l'outil de mise en œuvre, ils posent des principes forts, mais dans le même temps adoptent des préconisations ou prennent des décisions qui contredisent ces mêmes principes.

A ce titre, la décision de la CLE du SAGE Blavet de ne pas s'engager dans l'expérimentation d'ouverture des grandes vannes sur le Blavet en amont de Pontivy (voir p16) alors même que l'étude préalable montrait qu'elle était non seulement possible, mais également incon-

turnable au regard de la DCE, en est une illustration forte.

Pour autant, tout n'est pas noir et l'on peut raisonnablement penser que la qualité de nos rivières et de leurs peuplements piscicoles s'améliorera encore dans les prochaines années grâce aux travaux qui s'engagent pour au moins une

dizaine d'années. Il est toutefois clair que la prise de conscience de la fragilité des milieux aquatiques par nos partenaires reste très partielle et en deçà de ce qu'elle devrait être et qu'il convient donc d'être extrêmement vigilants car il y a souvent loin des principes aux actes.

C.L.C.

C. Le Clève



Si les bandes enherbées sont efficaces pour limiter les transferts de polluants et de terre vers les cours d'eau, pourquoi ne pas les imposer sur la totalité du réseau hydrographique ?



C. Le Clève

Financer dans les CRE la suppression des abreuvoirs tout en en laissant de nouveaux se créer, relève d'une politique de shadocks.

**Visitez l'Odysseum**

Espace Découverte du Saumon Sauvage  
PONT-SCORFF

Tel : 02.97.32.42.00  
Plus d'infos sur [www.odysseum.fr](http://www.odysseum.fr)  
Entrée gratuite sur présentation de votre carte de pêche 2010

au Pays de Lorient



Déclencher l'envie de pêcher en permettant d'observer et d'échanger avec des pratiquants passionnés, faire découvrir leur territoire, et connaître les richesses des cours d'eau... Des objectifs recherchés par la Fédération départementale et les AAPPMA quand elles décident d'organiser ou d'être partenaires de manifestations. De nombreux événements ont été mis en place en 2009 pour les atteindre.

**Le 1<sup>er</sup> safari alose**

Poisson migrateur, l'aloise remonte entre mars et juin en eau douce pour se reproduire. Fabuleux poisson de sport apparu dans notre département au début des années 2000, elle est maintenant bien présente sur la partie aval de certains cours d'eau. C'est sur le Blavet, en aval

# Animation Événementiellement pêche !!

de l'écluse des Gorêts, que la concentration la plus forte est observée. La fréquentation de plus en plus régulière de ce site par certains pêcheurs locaux et de l'hexagone, a fait naître l'idée d'organiser une manifestation pour faire connaître au plus grand nombre ce combattant hors norme. La Fédération et l'AAPPMA du pays de Lorient, gestionnaire de cette partie du Blavet ont travaillé ensemble pour faire naître la première compétition de pêche consacrée à cette espèce en Bretagne. 21 pêcheurs à la mouche, seule technique autorisée, se sont ainsi retrouvés les 18 et 19 avril sur les rives du Blavet pour en découdre. Le samedi, les premières captures se sont faites attendre jusqu'à la fin de la matinée. 4 au total ont été validées par les commissaires le samedi : seuls les poissons capturés par la bouche étaient comptabilisés. La baisse du niveau d'eau, le vent de nord ouest ont rendu la pêche difficile le dimanche : aucun poisson n'a été enregistré sur cette deuxième manche, seule petite déception du week-end. Car ce premier safari Alose, qui s'est déroulé dans une excellente ambiance, avec du public et des partenaires (Syndicat du Blavet, SAGE Blavet), a permis de démontrer que la pêche peut, même si les poissons



Le 2<sup>e</sup> Open carnassier, un beau succès populaire.

ne sont pas toujours coopératifs, être un vecteur de développement local.

**Open Guerlédan 2<sup>e</sup> édition**

Beau Rivage, sur la commune de Caurel, a accueilli la 2<sup>e</sup> édition de l'open carnassiers de Guerlédan. C'est avec la même volonté d'offrir un accueil de qualité - qui avait été largement souligné en

2008 - aux compétiteurs et des animations au public, que les Fédérations des Côtes d'Armor, du Morbihan, les AAPPMA de Pontivy et de Mur de Bretagne ont travaillé de concert. La nouveauté a été d'organiser trois compétitions sur le week-end : bateau, float tube et street fishing. Cette 2<sup>e</sup> édition a connu un vrai succès populaire. Quelques chiffres : 100 compétiteurs, 41 bateaux, 1 000 poissons capturés (tous remis à l'eau), 3 500 à 4 000 personnes sur le site. Merci aux nombreux partenaires, (collectivités piscicoles, collectivités locales, EDF, commerçants, guides de pêche...) qui ont rendu possible cette belle manifestation avec un remerciement particulier à Rapa-la France pour sa dotation en lots.

**Les AAPPMA aussi**

Passer « un dimanche au bord de l'eau » pour pêcher, en famille où entre amis :



- Recrutement d'un nouvel animateur diplômé : Guénolé ROUSSEAU
- Animation : 1500 jeunes concernés
- Réflexion pour l'acquisition d'un nouveau stand expo
- La Fête de la pêche : 5 AAPPMA participantes
- Animation pêche en famille à l'étang du moulin neuf
- Festival Saumon à Pont-Scorff



Des conditions difficiles pour le marathon sur le lac au duc à cause du fort vent qui a balayé le plan d'eau.

c'est ce que proposait l'AAPPMA de Lorient avec le partenariat du service jeunesse de la ville de Lochrist, le dernier dimanche juin, sur les bords du Blavet. Tout le matériel était fourni, il fallait juste s'inscrire pour 1€, apporter son pique-nique... et essayer de prendre des poissons dans la bonne humeur.

A l'autre bout du département, le lac au duc de Ploërmel a rassemblé 60 carapistes et 60 pêcheurs au coup, du 18 au 20 septembre, pour un marathon de pêche au coup et un trophée carpe. Bonne ambiance et public nombreux à cette manifestation initiée par le team Magic Pêche à laquelle s'était associée l'AAPPMA l'ablette Ploermelaise. L'équipe anglaise Mc DONALD-THOMPSON l'emporte avec trois carpes pour 21 kg, BOURLOT-LIEVAL gagne au coup, avec 15,370 kg.

Y.L.C.



Le développement de la filière pêche, Inscrite au schéma du Comité Départemental du Tourisme, a débuté.

Un état des lieux de la pêche en Morbihan a été réalisé par le CDT. La Fédération a participé activement à la première étape de ce projet qui va se poursuivre tout au long de l'année 2010.

A souligner aussi le dossier déposé par le syndicat du Blavet auprès du Conseil Régional pour la création « d'un pôle pêche en Bretagne intérieure ». La suite somme toute logique pour une collectivité qui investit depuis 20 ans pour son patrimoine aquatique.



Une alose à la mouche, c'est vraiment sportif.

**MAGIC PÊCHE**  
 Articles de pêche et de chasse  
 Parc d'Activités de Brocéliande - Route de Mauron  
 56800 PLOERMELE - Tél : 02.97.72.17.86  
 Site web : www.magicpeche.com - Email : contact@magicpeche.com



## Langonnet : un projet de ruisseau pédagogique sur les rails

Depuis maintenant 6 ans, le ruisseau du Langonnet est le théâtre d'une importante opération de réhabilitation d'habitats piscicoles menée par la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en association avec de nombreux partenaires (AAPPMA EHE, commune, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général du Morbihan, ...). A ce jour 5 kilomètres de cours d'eau ont déjà été réhabilités. Au vu des résultats encourageants observés, les différents partenaires ont souhaité s'engager dans une dernière tranche de travaux en 2010 qui aura comme objectif de remettre 200 m du Langonnet dans son ancien tracé. En marge de cette opération, un projet de ruisseau pédagogique est actuellement à l'étude. Les objectifs sont nombreux : valoriser la parcelle acquise par la commune de Langonnet devant accueillir le nouveau tracé, associer les enfants à ce projet, permettre aux

habitants de se réapproprier leur rivière. A ce jour des animations sont déjà programmées pour réaliser un sentier d'interprétation dès l'été 2010.



Les enfants de Langonnet, acteurs d'aujourd'hui et de demain de la réhabilitation de leur ruisseau.



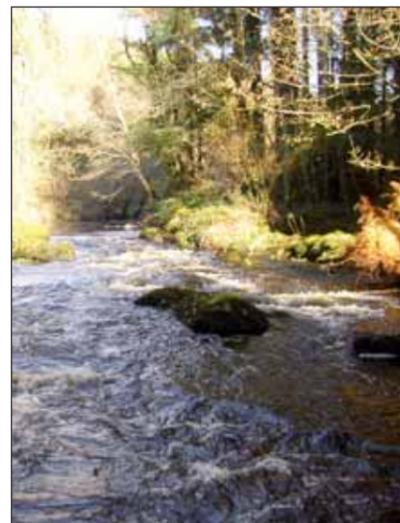
- Le SAGE Ellé a été signé le 10 juillet après 5 années de procédure. Entre autres mesures, il apportera une protection renforcée des rivières du bassin versant en élevant les contraintes réglementaires qui pèsent sur les travaux ayant un impact sur l'eau. Reste la question du barrage AEP : des études complémentaires sont actuellement en cours. Le SAGE est consultable sur [www.cocopaq.com](http://www.cocopaq.com) rubrique « environnement »

- Le groupe GED envisage la création d'un centre de stockage de déchets automobiles sur l'amont de l'Ellé à Plouray. Malgré l'opposition exprimée par les habitants et les communes concernées, le dossier a été déposé en préfecture à l'été 2009. Une enquête publique aura lieu courant 2010. Nous attendons une forte mobilisation locale pour s'opposer à cette menace sérieuse pour l'Ellé. Toutes les infos sur le site [www.npcb.info/](http://www.npcb.info/)

## L'Ellé, rivière vivante

Première rivière de Bretagne en terme de captures de saumons, l'Ellé est, pour l'instant, la seule rivière bretonne à intégrer le réseau « rivières vivantes » créé par WWF France. L'enjeu est de créer un réseau de rivières sauvages encore préservées et, autour d'elles, impulser une dynamique vertueuse de protection, mais aussi de valorisation. Le projet a été présenté en juin 2009 à la mairie de Quimper devant un parterre d'élus, de représentants associatifs, dont les AAPPMA de l'Ellé et les Fédérations du Morbihan et du Finistère, tous très intéressés par le projet. Celui-ci pourrait en effet contribuer à la protection de cette très belle rivière bretonne sur laquelle pèsent plusieurs menaces : centre de stockage de déchets et barrage sur Plouray, projets de carrières sur Arzano.

Plus grande rivière courante bretonne, l'Ellé a tous les atouts pour intégrer le réseau « rivières vivantes » porté par le WWF France.



## Les castillons ne sont pas au rendez-vous sur le Scorff

Alors que le nombre de saumons de printemps se maintient (certes à un niveau assez faible), on assiste depuis 3 ans à une diminution du nombre de castillons comptabilisés à la station de comptage du moulin des Princes : ils étaient seulement 180 cette année, alors qu'ils étaient près de 700 en 2006... La moyenne est de près de 400 pour la période 1995-2008, mais les fluctuations sont fortes autour de cette valeur. Reste à savoir si les observations actuelles sont la conséquence de ces variations interannuelles ou témoignent d'une évolution sensible des retours. Seul

point positif : les tailles et poids moyens des castillons sont en augmentation, après 6 années de baisse consécutives.

A signaler dix castillons de second retour... ainsi que deux saumons de 6 ans remontant frayer pour la 3<sup>e</sup> fois!



Y. Lucas

## 6 obstacles aux migrations aménagés

Après sept années d'études techniques, de recherches d'accords et de financements, de procédures administratives, six moulins faisant obstacle notable aux migrations piscicoles ont fait l'objet d'aménagements pour la migration des truites, des saumons, des anguilles et des lamproies marines à l'automne 2009. Il s'agit des moulins de Poulhibet, Coët crenn, moulin neuf et Penvern sur le cours principal du Scorff, de la Bruyère sur le ruisseau de Cunfio et de Kerviden sur le ruisseau de S' Sauveur.

La maîtrise d'ouvrage des travaux a été assurée par le syndicat du Scorff et leur montant (161 400 euros) a été financé par :

- L'Europe (40 %)

- L'agence de l'eau (30 %)
- Le Conseil général du Morbihan : (10 %)
- Le syndicat du Scorff : (10 %)
- Les propriétaires des ouvrages (5 %)
- Les pêcheurs (5 %)

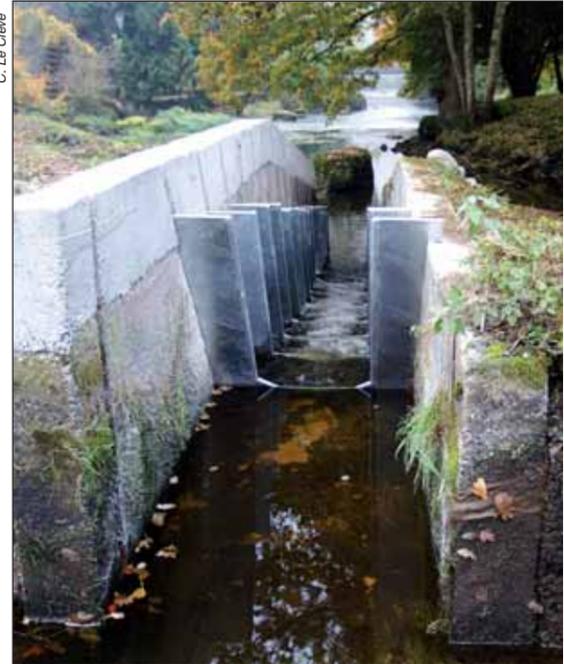
Deux autres ouvrages, pour lesquels les procédures administratives étaient plus longues, seront aménagés en 2010. A l'issue de ces huit aménagements, la quasi-totalité des obstacles situés sur la partie classée « à migrateurs » du bassin du Scorff seront franchissables dans de bonnes conditions.

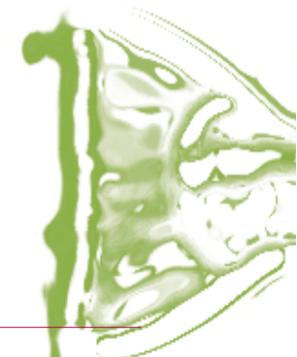
Sur le moulin de Coat crenn, les travaux ont consisté à réhabiliter l'ancienne passe et à créer une passe à anguillettes.

- Le SAGE « Scorff » est sur les rails. La CLE (commission locale de l'eau) a lancé les études préalables. Le diagnostic du bassin versant a été mené au 2<sup>nd</sup> semestre 2009. Courant 2010, seront menées à bien les phases « scénario » et « stratégie » pour une mise en application prévue en 2013.

- Un nouveau CRE est à l'étude en cette fin 2009 sur le Scorff : de l'entretien mais aussi des actions en faveur de la continuité écologique et, à la demande des pêcheurs, une opération expérimentale de désensablement de secteurs de pêche devrait y être intégrée. A suivre.

C. Le Clève





## Blavet en amont de Pontivy : pas d'expérimentation

Une immense déception. C'était le sentiment des représentants des pêcheurs à l'issue de la réunion de la CLE du SAGE Blavet du 24 septembre 2009. Celle-ci venait en effet de décider de ne pas réaliser le test d'ouverture des grandes vannes sur trois biefs en amont de Pontivy, comme prévu dans le SAGE.

Ce scénario, pourtant plébiscité par la CLE en 2004, avait suscité l'opposition des partisans de la navigation, dont les gestionnaires de la voie d'eau. Le SAGE avait finalement adopté une préconisation de compromis prévoyant un test précédé d'une étude préalable de faisabilité. Cette étude, menée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général du Morbihan, conclue sur l'aspect irréaliste du retour à la navigation entre Pontivy-Guerlédan et sur l'absence de contradictions démontrées à la réalisation du test. Elle relève toutefois « l'absence de preuve de la réversibilité du test », remarque infondée sur laquelle s'est bâtie une fronde « anti-test » qui a abouti au vote défavorable de la CLE.

Cette décision nous place en contradiction avec la DCE\* ; surtout, elle ne permet pas au grand public de se faire une idée juste de ce que serait le Blavet « ouvert », c'est-à-dire une rivière vivante, capable de produire les jeunes saumons dont l'espèce a besoin, tout en préservant les

autres fonctions du cours d'eau. D'une instance telle que la CLE du SAGE Blavet, nous attendions une décision de raison. Elle a voté sur l'émotion et les fantasmes agités par nos opposants. Quelle **immense** déception!

\* Directive Cadre Européenne sur l'eau



Le Blavet à l'amont de Poulhibet : l'un des secteurs sur lesquels le test aurait du être mené.

C. Le Clève

## Un pôle « tourisme pêche » sur le Blavet

Le syndicat mixte de la vallée du Blavet travaille depuis plusieurs années en faveur des cours d'eau de son territoire. Maître d'ouvrage de dix passes

à poissons sur le Blavet, il est également le porteur des CRE. Aujourd'hui, il souhaite valoriser économiquement ce patrimoine en créant une filière « tou-

risme pêche ». A l'automne 2009, il a déposé auprès de la région un projet de création d'un « pôle touristique » basé sur la pêche (truite, alose, saumon, brochet, carpe,...) comprenant de nombreuses actions : sélection de parcours, aménagements halieutiques - postes PMR (voir page 34), cales de mises à l'eau sur le Blavet, signalétique, cheminements sur berges,..., sensibilisation des accueillants, promotion, etc.

L'enjeu économique concerne surtout les hébergeurs et autres acteurs du tourisme. Néanmoins, les aménagements réalisés profiteront aussi aux pêcheurs locaux et morbihannais. C'est pourquoi la Fédération et les AAPPMA concernées (Lorient, Melrand, Baud) appuient fortement ce projet et en seront partie prenante.



L'aménagement de cales de mise à l'eau sur le Blavet profiterait aussi bien aux pêcheurs touristes qu'aux pêcheurs locaux.

C. Le Clève

## Golfe du Morbihan : bientôt la fin du « no SAGE land »

Le bassin versant du Golfe du Morbihan et les bassins côtiers jusqu'à la Ria d'Etel étaient les seuls secteurs du Morbihan qui n'étaient jusque là pas couverts par un SAGE. Et pourtant ce territoire est d'une grande richesse mais aussi d'une extrême vulnérabilité du fait de fortes pressions anthropiques. C'est pourquoi un SAGE Golfe du Morbihan élargi aux bassins côtiers (Loc'h, Sal, Ria

d'Etel) vient enfin d'être lancé. Le dossier préliminaire sur le projet de périmètre du SAGE va prochainement être transmis aux élus des communes concernées pour consultation.

*Le SAGE Golfe du Morbihan était classé comme prioritaire dans le SDAGE de 1996... mais a étrangement disparu du projet 2010-2015!*



A.L. Caudal

## Etang de la Forêt : haro sur les cyanos!

L'étang de la Forêt connaît chaque année des proliférations de cyanobactéries qui ont un fort impact sur la pêche et les activités nautiques. C'est pourquoi, le syndicat mixte du Loc'h et du Sal a engagé une étude sur les différentes solutions techniques pour remédier à ce problème. Les deux scénarii retenus sont soit la suppression progressive de l'étang, soit son contournement. Cette dernière solution est coûteuse et techniquement difficile à réaliser ; de plus elle ne résoudrait que très partiellement le problème. La solution préconisée par le groupe de travail est donc la suppression progressive du plan d'eau, la seule véritablement efficace sur le long terme.



A.L. Caudal

Certaines cyanobactéries étant toxiques, tout contact avec l'eau est fortement déconseillé pendant les blooms.



- L'étude préalable CRE Drayac a été lancée en 2008. On en est maintenant à la phase de programmation des actions. Le CRE intégrera principalement des travaux d'hydromorphologie des cours d'eau, qui nécessiteront une concertation avec les acteurs locaux.

- Alors que les travaux d'un premier CRE Loc'h sont actuellement en cours de réalisation, une étude préalable a été lancée pour un deuxième CRE. Le territoire d'intervention a été étendu au Sal et les actions d'hydromorphologie seront beaucoup plus nombreuses que dans le premier contrat.

## Vannes, ville d'étape pour salmonidés migrateurs...

Malgré une qualité d'eau très médiocre sur les parties aval du Liziec et de la Marle, des salmonidés migrateurs ont été observés fin septembre lors de pêches électriques d'indices d'abondance. Sur le Liziec, un tacon d'un an a été pêché en aval du château de Liziec, confirmant ainsi la remontée - déjà observée depuis deux ans - de quelques saumons sur ce bassin. Sur la Marle, c'est un surprenant bécart de truite de mer mâle qui a été observé au pied des remparts. Il était accompagné d'une forte densité de truites, principalement des géniteurs entre 20 et 35 cm, « coincés » entre la mer en aval et des obstacles infranchissables

en amont. Sur le Liziec, les truites étaient très bien représentées également sur la station de Tréalvé. Sur les stations aval, les densités de truites

étaient plus faibles, et les niveaux d'eau particulièrement bas, l'essentiel du débit étant dirigé par le canal côté Marle.



A.L. Caudal

Le Liziec présente un bon potentiel pour la reproduction du saumon, malgré le fort colmatage dans la zone du Prat et l'étiage sévère en aval du canal de jonction vers la Marle.



VILAINE-OUST

Journée départementale 2009,  
les pêcheurs se mobilisent sur l'Oust

La réhabilitation hydro morphologique des cours d'eau est un enjeu majeur pour la reconquête du bon état écologique, en particulier sur le bassin versant de l'Oust. Aussi, en 2009, la FDPPMA du Morbihan avait choisi de répondre à la demande de l'AAPPMA « le Brochet Mauronnais » pour mener à bien une opération de démonstration de réhabilitation et de restauration de cours d'eau sur l'Yvel et le ruisseau de Rezo, rectifiés lors du remembrement.

Les travaux comprenaient un travail raisonné sur la végétation des berges et une diversification de l'habitat piscicole pour la truite par la pose de blocs dans les cours d'eau. Quelques aménagements halieutiques ont complété l'action. Un travail préalable de marquage de la végétation et de l'implantation des blocs

a permis de guider les intervenants dans la réalisation des travaux. 210 personnes représentant 18 AAPPMA,

des bénévoles individuels et des propriétaires riverains ont participé au chantier qui a concerné 2 300 m de cours d'eau.



Des gros moyens ont été mobilisés pour déposer des blocs de plusieurs tonnes.

C.R.E Trévelo :  
10 nouveaux obstacles aménagés

A la suite des travaux engagés en 2008 (cf. revue n° 17), 10 nouveaux obstacles à la libre circulation piscicoles ont été aménagés cette année par la Fédération sur le bassin versant du Trévelo. Ces travaux, réalisés dans le cadre du Contrat Restauration Entretien porté par le Syndicat du Trévelo, doivent se poursuivre jusqu'en 2012 avec comme objectif affiché l'aménagement d'une cinquantaine d'ouvrages. Le montant de cette nouvelle tranche s'élève à 13 680 € financés par : 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne, 30 % Conseil Général du Morbihan, 20 % collectivités piscicoles (Fédération et FNPF).



Ruisseau de la Bouloterie : la chute de 60 cm autrefois difficilement franchissable est à présent totalement effacée et facilement franchissable quelles que soient l'espèce de poisson et la taille.

CAHIER SPÉCIAL PÊCHE

Pages 19 à 29

Du papier au numérique

105 000

c'est le nombre de connexions aux différentes pages du site Internet de la Fédération en 2008, première année de fonctionnement complet du site. Cela signifie que les pêcheurs morbihannais ont, en 2008, probablement lu plus de pages d'information émanant de la Fédération via Internet que via votre revue annuelle.

384

c'est le nombre, au 16 novembre 2009, d'abonnés à la Newsletter de la Fédération qui, à ce titre, reçoivent régulièrement, depuis début 2009, par mail une lettre sur l'actualité de la pêche dans le Morbihan et des infos pratiques : réglementation, description de parcours, plans d'accès à des étangs, infos sur les vidanges de biefs, conseils de pêche, parution des arrêtés, etc. Au total chacune des Newsletters parues en 2009 a été lue par 500 à 800 personnes.

Et ces deux outils n'en sont qu'à leur première année d'existence ! Voilà qui illustre bien l'importance croissante de l'information numérique (certains disent dématérialisée) au détriment de son homologue papier. Quoi de plus normal : plus réactive, moins coûteuse, collant aux saisons, elle véhicule rapidement - et sans pollution ou presque ! - une information sans cesse mise à jour.

Désormais, l'information qui bouge se trouve sur le Net ! Aussi, nous nous attachons de plus en plus à vous apporter par son biais toute l'information dont vous avez besoin pour profiter pleinement des richesses halieutiques du Morbihan. A commencer par la vente des cartes de pêche dont chacun pourra bénéficier dès la mi-février (voir article p36-37).

Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire, si ce n'est déjà fait, et inciter vos proches à le faire :

[www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

Michel Le Brustiec  
Président de la commission information-communication

**infos musette**

- 2 nouveaux CRE rentreront dans leur phase de travaux sur le BV de l'Oust en 2010 : sur le cours principal de l'Aff et sur l'Arz. Les travaux concerneront essentiellement l'entretien des berges et la continuité écologique (moulins et buses).
- Un projet « WATER » sur le Pays de Ploërmel a débuté fin 2009 à l'initiative du Pays, de la Chambre d'agriculture et des pêcheurs. Objectif : tester et démontrer la faisabilité d'une reconquête des fonds de vallée et de leurs cours d'eau. Au programme : gestion des zones humides, reméandrisation et démonstration d'opérations de réhabilitation de cours d'eau. Ce projet sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière durera trois ans.

# Réglementation 2010 : fiche pratique

## » Dates d'ouverture

- 1<sup>re</sup> catégorie et truites : du 13 mars (à 8h00) au 19 septembre inclus
- 2<sup>de</sup> catégorie\* :

- a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier et du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre
- b) poisson blanc : toute l'année
- c) saumon, alose, anguille : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons, d'aloses et d'anguilles sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

\* Attention : le lac de Guerledan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

## » Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une 1/2 h avant le lever du soleil ni plus d'une 1/2 h après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

## » Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 40 cm
- black-bass : 30 cm (en 2<sup>de</sup> catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2<sup>de</sup> catégorie)

## » Nombre de lignes autorisées

- en 1<sup>re</sup> catégorie : une seule ligne sauf sur certains plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. liste page 24). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1<sup>re</sup> catégorie.
- en 2<sup>de</sup> catégorie : 4 lignes.

## » Limitation de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour et par pêcheur
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour et par pêcheur
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique.

## » Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 16 avril inclusivement.

## » Rappels réglementaires importants :

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE), ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages.
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 m en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2<sup>de</sup> catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet.

### Important

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la Fédération [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/) rubrique réglementation

## Tarifs des cartes de pêche 2010

(donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

### » Cartes CPMA incluse (sauf migrateur) :

- Carte interdépartementale (EHGO incluse) : 84 €
- Carte membre « personne majeure » : 69 €
- Carte membre « personne mineure » : 10 € (EHGO incluse)
- Carte journalière : 10 €
- Carte « vacances » : 30 €
- Carte découverte (EHGO incluse) : 2 €
- Carte promotionnelle « femme » : 30 € (EHGO incluse)

### » CPMA « migrateurs » : 30 €

### » Cartes seules (hors CPMA) :

- Carte membre « personne majeure » : 40 €
- Carte membre « personne mineure » : 9 € (EHGO incluse)
- Carte journalière : 7 €
- Carte « vacances » : 18 €
- Vignette E.H.G.O. : 25 €

### » Où se procurer ces cartes ?

Toutes ces cartes sont disponibles chez tous les dépositaires des AAPPMA (liste sur le site internet de la Fédération), en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter des conseils et vous fournir en matériel adapté.



## Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département.

Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

| Rivière                | AAPPMA Gestionnaire                                | Q*   | Espèces  | GP   |
|------------------------|--|--|--|--|
| Bassin de la Vilaine   | La Vilaine   | La Roche Bernard   | +++ Gardon, tanche, brème, carpe, anguille<br>Sandre, brochet, perche  | H  |
|                        | L'Oust   | La Gacilly, St-Martin<br>Malesroit, Ploërmel,<br>Josselin, Rohan | +++ Tous poissons blancs<br>++ Sandre, brochet, perche   | H  |
|                        | L'Yvel   | Ploërmel, Maunon   | + Truite<br>+ Brochet, perche<br>++ Sandre, poisson blanc  | H  |
|                        | Le Ninian  | Ploërmel, Truite du Porhoët                                      | + Truite<br>++ Brochet, perche, poisson blanc  | H  |
|                        | L'Aff  | La Gacilly, Quelneuc, Guer                                       | + Truite<br>++ Poisson blanc et carnassier   | H  |
|                        | L'Oyon   | Guer   | Truite   | H  |
|                        | La Claie   | Malesroit, Vannes,<br>Ploërmel, Locminé                          | ++ Truite, brochet, gardon,<br>Vandoise, tanche  | H  |
|                        | L'Arz 1 <sup>re</sup> catégorie                    | Gaule de Lanvaux<br>Questembert, Vannes                          | ++ Truite, brochet, perche<br>+ Poisson blanc  | H  |
|                        | L'Arz 2 <sup>e</sup> catégorie                     | Gaule de Lanvaux, Glénac   | +++ Brochet, poisson blanc   | H  |
|                        | Le Sedon   | Josselin   | ++ Truite  | P  |
| Bassins côtiers        | Le Loc'h   | Auray, Grand-Champ   | ++ Truite, poisson blanc, brochet  | H  |
|                        | Le Tohon,<br>Le Kervily                            | Questembert  | +++ Truite   | P  |
|                        | Le Liziec,<br>Le Meucon                            | Vannes   | ++ Truite  | P  |
|                        | Le Meucon  | Vannes   | + Truite   | H  |
|                        | Le Kergroix  | Auray  | +++ Truite (fario et de mer)<br>+ Saumon   | P  |
|                        | Le Ruisseau<br>du Pont<br>du Roch                  | Lorient  | ++ Truite (fario et de mer)<br>Saumon (pêche interdite)  | H  |
| Le Sal                 | Auray, Vannes                                      | + Truite, poisson blanc, carnassier                              | H  |  |
| Bassin du Blavet       | Le Blavet  | Lorient, Baud<br>Melrand, Pontivy                                | +++ Gardon, brème<br>++ Sandre, perche, autres blancs<br>+ Brochet, truite<br>++ Saumon (en aval)<br>+ Truite de mer (en aval) | H  |
|                        | La Vieille<br>Rivière de<br>St Aignan              | Pontivy  | +++ Truite, poisson blanc, carnassier  | H  |
|                        | L'Evel   | Baud, Locminé  | ++ Poisson blanc, brochet<br>+ Truite<br>+ Saumon (en aval)  | H  |
|                        | Le Tarun   | Baud, Locminé  | +++ Truite   | P  |
|                        | La Sarre   | Melrand, Guéméné   | +++ Truite   | P  |
|                        | Le Brandifrou                                      | Melrand  | +++ Truite   | P  |
|                        | Le Sebrevet  | Lorient  | +++ Truite   | P  |
|                        | Le Kersalo   | Lorient  | +++ Truite   | P  |
|                        | Le Temple  | Lorient  | +++ Truite   | H  |
|                        | Bassin du Scorff                                   | Le Scorff  | Plouay, Guéméné  | ++ Truite<br>++ Saumon<br>+ Brochet, poisson blanc |
| Le R. de<br>S' Sauveur |  | Plouay   | +++ Truite   | P  |
| Bassin de l'Ellé       | La Laita   |  | ++ Truite, saumon  | P  |
|                        | L'Ellé   | Entente du haut Ellé   | ++ Truite<br>++ Saumon, brochet, poisson blanc   | P  |
|                        | Le Naic  | Entente du haut Ellé   | +++ Truite   | P  |
|                        | L'Inam et<br>son affluent<br>le ruisseau<br>du Duc | Entente du haut Ellé,<br>Gourin                                  | +++ Truite<br>++ Saumon  | P  |
|                        | Le Langonnet                                       | Entente du haut Ellé   | ++ Truite  | P  |
|                        | Le Rozo  | Entente du haut Ellé   | ++ Truite  | P  |
|                        | L'Aër  | Guéméné, haut Ellé   | ++ Truite  | P  |
| Canal<br>de jonction   | Pontivy, Rohan                                     | +++ Carnassier, poisson blanc                                    | H  |  |

GP : Gestion Piscicole

Q\* : abondance

H : Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Patrimoniaire (sans introduction de poissons)

| Principaux plans d'eau        | N° de carte | Gestionnaire                      | Possibilité pêche en barque | Quantité   | Espèces                                       |
|-------------------------------|-------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------|---|
| Étang de Lannédec             | 1           | AAPPMA de Lorient                 | Oui (1)                     | +++<br>+++ | Perche, brème, gardon, carpe<br>Brochet       |
| Étang au Duc (Ploërmel)       | 2           | AAPPMA de Ploërmel                | Oui (1)                     | +++<br>++  | Sandre<br>Brochet, poisson blanc              |
| Étang de Pont Sal             | 3           | AAPPMA de Vannes                  | Non                         | ++         | Brochet, brème, gardon                        |
| Étang de Pen Mur              | 4           | AAPPMA de Muzillac                | Non                         | +++<br>+   | Poisson blanc<br>Brochet, perche              |
| Étang de Noyal                | 5           | AAPPMA de Vannes                  | Non                         | +++        | Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème |
| Étang de la Forêt             | 6           | AAPPMA de Grand-Champ             | Oui (2)                     | +          | Carnassier, poisson blanc                     |
| Étang du Moulin Neuf          | 7           | AAPPMA de Lanvaux, de Questembert | Oui (2)                     | +++        | Brochet, perche, carpe                        |
| Étang de Tréauray             | 8           | AAPPMA d'Auray                    | Oui (2)                     | ++         | Brochet, poisson blanc                        |
| Étang de Trégat               | 9           | AAPPMA de Vannes                  | Non                         | ++<br>+    | Sandre<br>Poisson blanc                       |
| Étang de Château Tro          | 10          | AAPPMA La Truite du Porhoët       | Non                         | +          | Brochet, poisson blanc                        |
| Étang au Duc (Vannes)         | 11          | AAPPMA de Vannes                  | Non                         | ++         | Poisson blanc, carnassier                     |
| Grand Étang<br>de Kerguehenec | 12          | AAPPMA de Locminé                 | Non                         | +++<br>++  | Poisson blanc,<br>carnassier                  |
| Étang du Valvert              | 13          | AAPPMA de Pontivy                 | Non                         | ++         | Poisson blanc, carnassier                     |
| Étang du Bel Air              | 14          | AAPPMA l'Entente du Haut Ellé     | Oui (2)                     | +++        | Poisson blanc, carnassier                     |
| Étang de la Rocquenerie       | 17          | AAPPMA de Glénac                  | Non                         |            | Poisson blanc, carpe, carnassier              |
| Étang du Dordu                | 15          | AAPPMA de Guéméné                 | Non                         | +          | Poisson blanc, carnassier                     |
| Étang de Régigny              | 16          | AAPPMA de Locminé                 | Non                         | ++         | Poisson blanc, carnassier.                    |

Tous ces étangs sont classés en 2<sup>de</sup> catégorie.

(1) : Barque sans moteur

(2) : Moteur thermique interdit

(3) : Moteur thermique interdit si > 6 cv.





# COTES D'ARMOR

# ILLE ET VILAINE



# FINISTÈRE

-  Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie
-  Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 21)
-  A visiter

**Dépêche toi**

**Le 6 juin 2010**  
**JOURNÉE NATIONALE**  
**DE LA PÊCHE**

On peut pêcher sans carte !





## Pour pêcher dans le Morbihan : cartes et réciprocité

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA)

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins. En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix de toutes les cartes.

### » La carte de membre "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA.

### » La carte "interdépartementale"

Il s'agit d'une carte "personne majeure"

intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciprocitaire EHGO.

### » La carte de membre "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre "personne majeure", carte réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune !

### » La carte "découverte"

Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2010) auxquels elle donne les mêmes droits qu'à leurs aînés.

### » La carte "vacances"

Conçue pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, cette carte peut être délivrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 15 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre.

### » La carte "journalière"

Même principe que la carte "vacances" mais avec une durée de validité d'une journée. Délivrable toute l'année.

### » La carte promotionnelle "femme"

Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en première comme en deuxième catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie de la réciprocité EHGO sans supplément.

ATTENTION: seules les cartes de membre « majeure », « mineure » et « interdépartementale », ainsi que la carte « promotionnelle femme », peuvent recevoir la CPMA « migrants ».

E.H.G.O.: le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention: la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.



## Réserves de pêche et réglementations particulières 2010

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. d'AURAY

- L'étang de TREURAY: pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BREC'H (limite aval), soit sur une distance de 200 m.

- Secteur "mouche": sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivo, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Kergroix: Merci de respecter le chemin d'accès aux parcours au niveau du moulin de la Demi-ville - rive droite.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "Entente du haut Elle"

- Le ruisseau de CADELAC: du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Glénac

- La pêche du carnassier est interdite au port de Glénac, sur 500 m depuis sa confluence avec l'Aff entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Guéméné

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.

- La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le cours du Scorff, de la Sarre, de l'Aër ainsi que de leurs affluents respectifs situés sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Guer

Bassin de l'AFF

- Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense): la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota: Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Lorient

- Le Blavet, sur 100 m en aval du barrage des Goretz: seule la pêche à la mouche fouettée (une seule mouche autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée du 3 avril au 30 avril 2010.

- Étang de Saint Mathurin en PLOE-MEUR: autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé): 50 mètres à l'aval et 50 mètres à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et Saint Laurent sur Oust.

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé): 50 mètres à l'aval et 50 mètres à l'amont de la passe à poissons de Rieux, communes de Saint Congard et Saint Martin sur Oust.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Mauron

- Ruisseau le Doueff: Parcours réservé aux jeunes de - 16 ans: de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de MAURON).

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Muzillac

- La rivière de SAINT ELOI: de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires:

- Le TOHON: du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- Le KERVILY: sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Pontivy

- Le ruisseau de LESTURGANT: pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive



droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malgoué-nac.

- Le ruisseau de KERVENOAËL et ses petits affluents: sur toute sa longueur.

- Le ruisseau du GUILLY: de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "La gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

### » Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de Vannes

- Étang de TRÉGAT: la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arri-vée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil: (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre: le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- Secteur "mouche": sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivo, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.



## Plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie autorisés à deux lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie suivants:

- Étang communal de CRUGUEL
- Étang communal de GUÉGON
- Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
- Étang communal de PONT AR LEN en GOURIN
- Étang communal de LANOUÉE
- Étang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUeltas

- Étang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de POR-CARO
- Étang du MOULIN DE LA VALLÉE, commune de ST JACUT LES PINS
- Étang communal de SAINT NICOLAS DU TERTRE
- Étang communal de SERENT
- Étang communal de GUERN
- Étang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "L'ETANG aux BICHES", commune de TRÉDION
- Le petit étang de KERBEDIC, commune de SAINT TUGDUAL

- Étang Fleuri, commune de BUBRY
- Étang dit de l'Abbaye à LANGONNET
- Étang communal de TRÉFFLEAN
- Étang du Petit Moulin sur SAINT MARTIN SUR OUST à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial): en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS S' MAURICE).



## Cours d'eau et plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie dans le Morbihan

- » 1/ La Vilaine.
- » 2/ L'Oust non canalisée en aval du déversoir de Coëtprat.
- » 3/ Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
- » 4/ La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- » 5/ L'Aff en aval du Pont Cario située à environ 330 m en-dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblèsac - Ille et Vilaine).

- » 6/ L'Arz en aval du 2<sup>e</sup> pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
- » 7/ Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- » 8/ Le canal du Blavet.
- » 9/ Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- » 10/ Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.

- » 11/ La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
- » 12/ Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
- » 13/ Les étangs de plus de 3 ha.

**ALRE PECHE et CHASSE**  
N°1 du Loup en France

4 Boutiques pour votre service

|   |   |
|---|---|
| <b>Alre Pêche AURAY</b><br>Z.A Porte Océane<br>56400 Auray<br>Tél: 02.97.50.78.71 | <b>Alre Pêche QUIMPER</b><br>26 Avenue Ty Douar<br>29196 Quimper<br>Tél: 02.98.90.00.86 |
| <b>Alre Pêche VANNES</b><br>Z.A Atlantheix<br>56450 Theix<br>Tél: 02.97.42.60.34  | <b>Alre Pêche INTERNET</b><br>www.alre-peche.com<br>contact@alre-peche.com              |



## Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

- » Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n° 23, dite de Kerrousse, communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist.
- » Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de S' Adrien, et l'écluse n° 18, dite de S' Barbe.
- » Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de Guern, et l'écluse n° 9, dite de S' Nicolas des eaux.
- » Le Blavet : sur la partie située entre l'écluse n° 3, dite de Signan, et l'écluse n° 4, dite du Roch.
- » Le Blavet : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).
- » Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : entre l'écluse n° 39 dite de Bocneuf et l'écluse n° 34, de Saint Jouan.
- » Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : entre le pont de la RN 166 au Roc S' André et l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins".
- » Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : de l'écluse n° 28 dite de "La Ville aux Figlins" au pont des 2 rivières (amont écluse n° 29).
- » Le canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de Malestroït et l'écluse n° 24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de S' Congard).
- » L'Oust, du Pont du Guelin à l'écluse de Limur (n° 20).
- » L'Oust entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux pies, à l'amont, commune de S' Vincent sur Oust (Rive droite uniquement concernée).
- » L' Oust, du barrage de la Potinais au pont de S' Perreux, route de Redon (RD153-A).
- » Etang communal de la Folie en Mauron : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho sondeurs interdits - plomb back-lead obligatoire).
- » Etang au Duc de Ploërmel : sur les sections comprises entre "Bengui" (commune de Loyat) et "La Rivière Cornillet" (commune de Taupont) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de Loyat) au parking de Grandcastel (exclu) (commune de Ploërmel) pour la partie Est.
- » L'étang communal de la Peupleraie à La Trinité Porhoët : sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang au Duc à Vannes : voir réglementation sur place.
- » L'étang de S' Malo de Beignon : voir réglementation sur place.
- » L'étang de Lannenec (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre (pêche autorisée en barque, moteur électrique exclusivement).
- » L'étang de Kerloquet à Carnac : sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang du Valvert en Noyal Pontivy : sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de Bel Air en Priziac : sur tout son périmètre.

- » L'étang de la Rocquennerie à La Gacilly : sur tout son périmètre.
- » L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
- » L'étang de Réguiny : sur tout son périmètre.
- » L'étang communal de Ménéac : sur tout son périmètre.
- » L'étang de Tréauray : sur 150 à 200 m, à environ 500 m en aval de Moulin d'Estaing (rive Brech). (Le parcours sera délimité par un balisage)
- » L'étang de Tréauray : sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de S' Anne et de la retenue (côté Plumergat).
- » L'étang de la Forêt à Brandivy : sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de Pen Mur uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés) après s'être déclaré auprès de M. Leclair au 02 97 42 85 88.
- » L'étang de Kerbedic (amont) en S' Tugdual : sur la totalité de son périmètre.

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage et, interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),
- s'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

## Pour découvrir de NOUVEAUX COINS !

Chaque pêcheur a près de chez lui un ou quelques coins fétiches, qu'il pêche régulièrement, qu'il connaît par cœur et qui lui assurent des captures régulières. Certains s'en contentent ; d'autres souhaitent cependant aller plus loin, découvrir de nouvelles rivières, de nouvelles émotions. Pour eux, mais aussi en pensant à ceux qui découvrent la pêche, les AAPPMA du Morbihan et la Fédération, avec leurs partenaires, ont édité différents documents d'information que vous trouverez dans les offices de tourisme et chez les dépositaires de cartes. Nous pouvons également vous les adresser moyennant une participation aux frais d'envoi.

### • Guide de l'EHGO

Présentation de trois parcours dans chacun des 33 départements adhérents

### • Topo guide

#### "Je pêche en Morbihan"

Présentation de 69 parcours des 26 AAPPMA du département

### • Dépliants d'AAPPMA

Présentation de trois-quatre parcours de l'AAPPMA

Disponible pour les AAPPMA suivantes : Entente du haut-Ellé, Grandchamp, Guer, Locminé, Melrand, Ploërmel, La Roche-Bernard, Peillac, St Martin/Oust, Malestroït.

### • Topo guide "pêche du saumon sur le Scorff"

Présentation détaillée de cinq parcours de pêche du saumon sur le bas-Scorff.



Pour recevoir ces documents

Adresser votre demande à la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan, 3 rue Marcel Dassault, 56892 S' Avé cedex, en joignant quatre timbres (tarif normal) par document souhaité, sauf les dépliants d'AAPPMA (1 timbre par document).

## Nouveau Les pêcheurs du Morbihan ont leur newsletter



Vous êtes **internaute ?**  
Vous êtes **pêcheur ?**

Rendez-vous sur [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

- Les parcours de pêche
- Les différentes AAPPMA
- Infos, réglementation, actualités régulières
- Manifestations
- etc



Pour recevoir en direct les infos, l'actualité, la réglementation, les événements : **rien de plus simple,** inscrivez-vous sur le site pour recevoir la newsletter

# Surveillance de la pratique de la pêche

L'article 6 des statuts des AAPPMA précise qu'un des objets des associations est « de participer activement à la protection des milieux aquatiques et à la surveillance de leur patrimoine piscicole ». La mise en place d'un réseau de gardes pêche particuliers sur le département traduit la volonté des responsables associatifs de respecter leurs statuts.

## Assainir, harmoniser, professionnaliser

La loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a introduit une réforme importante dans la procédure de commissionnement et d'agrément des gardes particuliers. Ainsi, depuis le 1er décembre 2006, pour exercer sa mission, le garde pêche doit : être commissionné par le détenteur du droit de pêche, suivre une formation avant d'être agréé par la préfecture et prêter serment auprès du tribunal d'instance du territoire dont il dépend. Lors de cette dernière étape, il lui est remis sa carte de garde pêche assermenté.

## Être présent au bord de l'eau

En 2010, 33 gardes pêche particuliers sont assermentés sur le département. L'esprit qui les guide dans leurs missions, c'est avant tout de conseiller, renseigner et d'informer les pêcheurs. Ces béné-



1<sup>ère</sup> rencontre de l'amicale des gardes pêche particuliers le 3 octobre à Baud.



Tous les gardes pêche particuliers ont été dotés par la Fédération de la tenue choisie et mise en place au niveau national.

voles sont les relais de terrain des conseils d'administration des AAPPMA. Tout en rappelant cependant, à celles et ceux qui seraient tentés d'ignorer la réglementation qui s'applique, qu'ils sont

compétents pour dresser procès verbal. Deux pêcheurs ont été verbalisés en 2008 sur 2359 rencontrés au cours des 442 sorties effectuées.

Y.L.C.

# Pêche amateur aux engins : une tradition

La pêche amateur aux engins compte 150 licenciés dans le Morbihan. Cette pêche qui fut nourricière en d'autres temps reste aujourd'hui une tradition pour bon nombre de ses amateurs.

Elle s'est transformée, au fil des ans, en Loisir Pêche et reste aujourd'hui très présente dans la région du Pays de Vilaine où elle se pratique sur l'ARZ, l'AFF, l'OUST et sur le cours de la VILAINE. Pour s'adonner à leur loisir, les amateurs de cette pêche doivent respecter des types d'engins et un nombre autorisé. Il s'agit du carrelet, de la nasse ou encore du tambour. Comme tout pêcheur, si l'amateur capture un poisson qui ne fait pas la taille réglementaire, ou bien s'il le souhaite en cas de prise avec taille légale, les poissons sont remis à l'eau en préservant de bonnes conditions de survie.

## Réguler

Par leur pratique, les pêcheurs amateurs participent également à l'élimination de



La pêche au carrelet.

prédateurs et/ou d'espèces nuisibles parmi lesquels on peut citer les poissons chats, les silures ou autres perches arc-en-ciel.

L'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins du Morbihan dispose d'un siège au CA de la FDAAPPMA 56 et y est représenté par son président M. Dominique HURTEL signataire de cet article.

D.H.

Avec une nasse.



**VOTRE GRANDE SURFACE NATURE**

# INTERNAT'IE

**Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 30 ans vous propose**

**Rayon pêche à la mouche truite - saumon**

EUROPÉPÊCHE

**500 m<sup>2</sup>**

## Pêche - Chasse

### Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau

QUIMPERLÉ

Tél. 02.98.39.34.02

PROTECTION PARE-SOLEIL

R. MOUCHY SAS

56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22

Stores intérieurs et extérieurs

Motorisation • Entretien

Bâches • Réparations camping

**DEVIS GRATUIT**

Fabricant • Installateur

infos  
musette

A la pêche, vous pouvez être contrôlé par :

- les agents de l'ONEMA, de l'ONCFS, des eaux et forêts..
- la gendarmerie, la police nationale, la police municipale
- les Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA
- les agents de développement de la Fédération.



Un pêcheur,  
un lieu

# Le Blavet à St Aignan

La vieille rivière,  
dernier petit bout  
de Blavet originel  
en Morbihan.



Y. Le Clainche

## "La vieille rivière"



Y. Le Clainche

Le Blavet, ses eaux calmes, ses écluses, son chemin de halage... est perçu par beaucoup comme faisant partie de notre patrimoine naturel. Mais trop peu connaissent le « vrai Blavet », ce petit bout de rivière du Morbihan qui, il y a un peu moins de trois siècles, n'a pas été canalisé. Parmi eux, il y a bien sûr quelques pêcheurs.

### "Un p'tit coin d'paradis à la mouche"

Fabien Carré, 23 ans pêche la truite sur les étangs et les rivières du Morbihan depuis plus de 15 ans. Il pratique maintenant essentiellement à la mouche pour ce poisson. De temps en temps il recherche le carnassier au leurre ou au poisson mort manié. Demeurant depuis quelques temps à St Aignan, à quelques mètres de la vieille rivière, il peut, juste en traversant la route, fouetter sur ce petit coin de paradis du pêcheur à la mouche.

- Son matériel : Canne de 9 pieds soie 4. Bas de ligne rapide de 1 à 1,5 fois la canne, pointe 12 et 14 pour le coup du soir.
- Ses observations : le milieu est riche, peu ensablé. La période de la mouche de mai est décalée à la mi juin ; les secteurs favorables sont le calme 200 mètres à l'amont du pont du Corboulo et le début du plat de Poulhibet. Des belles éclosions de sedges et de petites éphémères. Le coup du soir "c'est quitte ou double, mais ça vaut la peine de persévérer (2-3 poissons de 30cm). Attention de ne pas faire rouler les cailloux en se déplaçant au risque de « caler » les poissons.
- Ses mouches : sedges à Jo de Yann LEFEVRE en 14-16, sedges cervidés cul de canards en 12-14, éphémères montage parachute sombres en 14-16-18, petites nymphes billes or en 16-18, culs de canard brun sur 18 imago et spent.
- Ses propositions : Prospector les courants en journée, sans oublier la nymphe au fil dans les coulées de renoules. Ne pas s'énerver, « faire le héron » sur les calmes et choisir ses poissons. En journée, pêcher les courants avec des éphémères d'assez petites tailles. Essayer un streamer en début de saison. Et si les truites ne bougent pas, faire le bief de Poulhibet au leurre. Il y a quelques brochets à faire !!

Après avoir sillonné les Côtes d'Armor, le Blavet devient morbihannais. Dès sa sortie du barrage de compensation, en fin de retenue de Guerlédan et sur deux kilomètres, le Blavet est classé en 1ère catégorie piscicole. Il passe en 2ème à sa confluence avec le canal qui a, en partie, été noyé lors de la réalisation du barrage.

### Des poissons de très belle taille

D'une largeur de 20-25 mètres, la rivière est ici dans son état originel. Les sous

berges sont dessinées et stables. Le linéaire est varié avec la présence de plats courants, de plats lents et de profonds. Les boisements en berge, parfois assez denses, sont constitués essentiellement de feuillus. Ce profil est interrompu par le bief du moulin de Poulhibet au tiers inférieur du parcours. Chaque saison, ce bout de rivière a tout des caractéristiques du cours d'eau idéal pour les salmonidés et elle permet la capture de plusieurs poissons de plus de 40 centimètres !! Parfois même un peu plus !!

### Idéal pour la pêche à la mouche

L'alimentation de la vieille rivière par une eau - dont la quantité ne peut être inférieure au débit réservé imposé à l'exploitant du barrage - venant du fond du lac, conditionne la pêche tout au long de la saison. Et si cela peut parfois être un inconvénient en début de saison, l'apport d'eau fraîche s'avère bénéfique sur l'activité des poissons en période estivale. Le parcours est intéressant à différentes techniques, même si la végétation aquatique, importante en quelques endroits, peut contrarier la pêche depuis la berge. Mais c'est sans doute la pêche à la mouche qui est à privilégier dès qu'il est possible de descendre dans l'eau. La pêche, même si elle est incertaine, réserve des coups très intéressants. Il n'est pas nécessaire de trop descendre le diamètre du bas de ligne. Par contre il faut être très discret dans les parties où l'eau ne « frise » pas. Et puis, avoir la possibilité de leurrer un joli poisson en sortant un peu de soie, ce qui n'est pas le cas sur beaucoup de rivières dans le secteur, c'est franchement agréable.

Y.L.C.



Quelques mouches qui marchent : sedges à Jo de Yann Lefevre en 14-16, sedges cervidés cul de canard en 12-14, éphémères montage parachute sombres en 14-16-18, petites nymphes billes or en 16-18, culs de canard brun sur 18 imago et spent.

Les truites du Haut Blavet ; parfois difficiles, mais si jolies.



F. Carré



On accède à la vieille rivière par Mur, Neuillac ou Cléguérec. Sur place, les berges sont facilement accessibles et praticables tout au long du parcours. Dans l'eau, attention aux éventuels lâchers d'eau du barrage.

Carte IGN 1/25000° 0818 Est



Un pêcheur,  
un lieu

# Le Lac au Duc



Sur le lac au Duc,  
la pêche se décline  
pour tous les goûts  
sur 250 ha.



La pêche du bord est facilement praticable  
tout autour du Lac et offre de bons résultats.

**Pour Thierry Huet,  
"la pêche, une passion  
qui ne s'est jamais démentie"**

Thierry Huet, gérant d'un magasin d'articles de pêche et membre de l'AAPPMA de « L'ablette Ploërmelaise », pêche depuis l'âge de 10 ans. Cette passion, qu'il a découverte avec un copain, ne s'est depuis jamais démentie. Originaire de Guilliers, Thierry a fait ses débuts et laissé trainer ses premières lignes sur l'étang du Château-Trô. C'était avant de découvrir le Lac au Duc qu'il pêche énormément aujourd'hui. Grand passionné et très bon pêcheur, Thierry maîtrise de nombreuses techniques et apprécie tout particulièrement la pêche au coup, aux leurres et la pêche de la carpe. Ayant participé à de nombreux championnats carpes et coups, Thierry Huet possède une bonne connaissance du poisson et n'hésite pas à faire part de ses conseils aux pêcheurs qu'il rencontre.

## Un site à découvrir

Situé sur les trois communes de Ploërmel, Loyat et Taupont, le Lac au Duc est établi sur le cours de l'Yvel. Il est l'un des plus grands étangs du Morbihan. Classé en seconde catégorie, il est réputé pour sa bonne population piscicole, notamment pour ses poissons blancs (gardon, brème, carpe...) et ses carnassiers (perche, brochet, sandre).

Avec une superficie de 250 hectares et plus de 10 km de rives, il offre une grande diversité de sites de pêche très accessibles. D'une largeur variant de 250 à 900 mètres et d'une profondeur moyenne de 2,3 mètres, il offre de nombreux postes de pêche depuis le bord et en bateau. Pour les pêcheurs à mobilité réduite, un site "handipêche" a également été aménagé au lieu dit Caulne par le Conseil général du Morbihan. Malgré un fond très linéaire, ce lac dispose de nombreux habitats pour les différentes espèces piscicoles (nénuphars, roseaux, arbres morts en queue d'étang et roches, gravières dans les zones profondes).

### Des pêches pour tous les goûts

Le Lac au Duc accueille de nombreux pêcheurs recherchant des espèces de poissons différentes. Sur les berges, s'installent régulièrement des pêcheurs de carpes au posé<sup>(1)</sup>. La pêche au coup à la grande canne se pratique surtout sur l'anse de Grancastel. On rencontre éga-

lement de nombreux pêcheurs de carnassiers depuis le bord (sur l'anse de Grancastel et à la digue) mais aussi en bateau. L'avantage de l'embarcation est de pouvoir prospecter l'ensemble du lac et de pêcher les bordures qui sont intéressantes en queue d'étang.

Au delà de la pêche, le Lac au Duc est une véritable base de loisirs et constitue un site privilégié pour la détente et la pratique de sports nautiques. Plage aménagée et aires de pique-nique y font bon ménage avec de multiples sentiers de randonnées. Le Lac au Duc est aussi un site idéal pour la pratique de la chasse. La rive est partiellement occupée par le golf de Ploërmel. De quoi satisfaire toute la famille.

G.R.

(1) Les zones de pêche de nuit sont définies par un arrêté préfectoral, téléchargeable sur le site de la Fédération : [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/), rubrique réglementation générale.



Très connue des pêcheurs locaux, la zone de marais située en amont du Lac au Duc (Lieu dit Caulne) offre de nombreuses zones de frayères pour le Brochet et les poissons blancs.

## Témoignage : les conseils de Thierry Huet pour la pêche sur le lac

Ses conseils pour la pêche sur le Lac :  
- Carpe : pêcher face au vent et chercher les zones de sable sur les fonds mous. Ne pas trop amorcer pour éviter de trop attirer les poissons blancs. Faire également attention aux écrevisses quand l'eau se réchauffe.  
- Coup : pêcher les postes faciles d'accès et régulièrement pêchés. Amorcer lourdement, ne pas hésiter à faire des rappels et pêcher derrière l'amorce. Faire attention au sens du contre-courant à cause des vagues.  
- Carnassier : pêcher les bordures pour le brochet, la plage de sable et la digue pour la perche, les rampes d'oxygénations pour le sandre.



Un sacré tempérament, ce black Bass. Agressif et très curieux, il peut aussi parfois être totalement désintéressé. Il offre toujours de fortes émotions aux pêcheurs. Sa pêche aux leurres est très ludique et sportive. Profitez de ce poisson de sport dès la mi-juin, car il est présent dans les eaux de notre département.



# Le black-bass Émotions fortes !

Le black-bass à grande bouche, introduit en France vers 1890, est un centrarchidé (comme la perche soleil), proche du sandre et de la perche (percidés). Apprécié pour son tempérament agressif lui conférant une solide réputation de poisson de sport, il affectionne les eaux se réchauffant vite et peu froides en hiver. Il a, dans un premier temps, colonisé le sud de la France. Depuis quelques années il s'est acclimaté dans le Morbihan.

### Des nids bien protégés mais des géniteurs vulnérables

La première ponte, peu productive, a lieu entre 2 et 5 ans (poissons de 25 cm). De

meilleurs résultats sont obtenus lors des pontes suivantes (taille au-delà des 30 cm). De mi-mai à juin dans le Morbihan, lorsque l'eau atteint 16 à 18 degrés, la femelle dépose ses œufs dans plusieurs nids. Ils sont confectionnés par les mâles sur fond de sable, dans peu d'eau, souvent en bordures. Les mâles en assurent la garde durant plusieurs semaines (jusqu'à éclosion) et sont très agressifs envers tout intrus approchant de la frayère (écrevisses, poissons mais aussi leurres et appâts du genre lombrics). Dans l'intérêt commun du développement de cette espèce dans nos eaux un peu fraîches pour son développement optimal, il est important d'éviter de rechercher le black-bass avant la mi-juin (les individus capturés sur nids, la progéniture n'aurait alors que de très faibles chances de survie), ainsi que de se fixer une taille de capture au-delà des 30 centimètres réglementaires. L'intérêt de ce poisson se situe d'avantage au niveau sportif que culinaire.

### Une pêche ludique et riche en sensations

La pêche au leurre est de loin la technique la plus appréciée pour le black. Le choix du leurre se fera lorsque l'on aura identifié les postes de tenue du moment. Ils sont conditionnés par les températures, la luminosité ambiante et la teinte de l'eau. Les pêches les plus intéressantes sont les pêches de surface, lorsque les blacks se tiennent en bordures sous la frondaison, dans les herbiers ou dans les amas de branches. Utiliser de petits poppers, des walkings, des buzz-baits ainsi que des leurres souples de type « créatures » (imitations souples d'écrevisses, tritons, lézards, grenouilles...), montés sur hameçons anti-accroche non lestés (texan). Un posé délicat, au bon endroit, peut déclencher l'attaque sur votre leurre que le poisson aura pris pour une proie tombée dans l'eau.



### Deux parcours à découvrir

Rendez-vous sur le site internet de la FDPPMA56 pour découvrir le parcours de « l'île aux pies » sur la page de l'AAPPMA du Mortier de Glénac et le parcours de « l'étang du Rodoir » sur la page de l'AAPPMA du Brochet de Basse-Vilaine. <http://www.federationpeche.fr/56/>

### Sauts et chandelles

Lorsque les poissons ne sont pas localisés sur ces postes, il convient de les rechercher plus profond. Il faut alors privilégier la prospection des obstacles immergés en utilisant des leurres qui évoluent plus en profondeur (spinner-baits, chatter-baits, poissons nageurs, cuillers et leurres souples sur têtes plombées). Calquer l'animation sur l'humeur du moment, tantôt agressive et tantôt très minimaliste. Pour la pêche à la mouche, utiliser des petits poppers et des streamers. Un black au bout de la ligne, gare aux sauts et chandelles !!!

### Où pêcher le black-bass en Morbihan ?

On rencontre principalement ce poisson sur la partie sud-est du département, sur des milieux ouverts comme les bras morts et marais du Mortier de Glénac, la partie basse de l'Oust et sur la Vilaine autour du Rieux. Il est aussi présent sur certains étangs, notamment l'étang du Rodoir à La Roche-Bernard.

### Des conditions pour son acclimatation

Le black est un poisson d'avenir et son extension serait appréciée de tous. La Fédération étudie actuellement les conditions d'acclimatation de l'espèce sur son territoire. Des sondes de températures ont été implantées sur différents sites. Les résultats obtenus permettront alors de mieux maîtriser son implantation à l'échelle du département.

Un poisson de la famille des centrarchidés (perche soleil), proche du sandre et de la perche (percidés).



### Carte d'identité

- Le black-bass (*Micropterus salmoides*), Lacépède 1802
- Famille : centrarchidés
- Description : corps trapu de forme ovale. Sa gueule largement fendue lui permet de s'attaquer à des proies très volumineuses.
- Le dos est souvent très foncé (vert-olive) et le ventre plus clair. Une bande de losanges noirs apparaît parfois sur les flancs.
- Alimentation : carnivore. Il va consommer d'abord du plancton et des insectes aquatiques puis des proies plus grosses, têtards, grenouilles et poissons.
- Habitat : eaux calmes des rivières lentes, des canaux et des étangs dont l'eau se réchauffe rapidement.
- En France, il peut atteindre 60 cm pour 4 kg.



### Fiche pratique

Ouverture 2010 : en seconde catégorie, du 1<sup>er</sup> janvier au 24 janvier et du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre.

Période la plus favorable : privilégier la période de mi-juin à fin septembre, période la plus chaude où le black-bass est en activité.

Taille légale de capture : 30 centimètres.

Conditions de pêche les plus favorables : les journées chaudes dans le milieu de la matinée et en fin d'après-midi.

L.L. Réserve temporaire pour la protection des frayères.



Lorsque le black-bass n'est pas repérable en surface, l'utilisation d'un spinner bait permet de prospector des zones encombrées (amas de branches...) sans risquer de perdre trop de leurres.



Le black-bass s'est acclimaté sur certains secteurs du département, ici un beau sujet capturé sur le secteur de la basse oust.



Des leurres pour toutes les conditions, toutes les situations !



L'accessibilité aux secteurs de pêche pour les personnes à mobilité réduite constitue pour les collectivités piscicoles un enjeu important. Certaines AAPPMA ont su montrer l'exemple et grâce à un partenariat avec les collectivités locales, les implantations de postes de pêche adaptés se sont multipliées dans le département.

En 2004, l'AAPPMA de Malestroit a été précurseur. Soucieuse d'ouvrir des secteurs de pêche, l'association a engagé la construction de postes de pêche pour personnes à mobilité réduite. Après un inventaire des sites accessibles, une quinzaine de postes ont été implantés : 3 sur la Claie, cours d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie, et 12 sur l'Oust, cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie. Le projet avait alors bénéficié du soutien financier de l'Europe, du Conseil général, de la FNPF et de la Fédération de Pêche du Morbihan.

## Personnes à mobilité réduite

# La pêche leur est aussi accessible

### Les AAPPMA moteurs des projets

Dans l'émergence des projets, le rôle des AAPPMA est essentiel. Ainsi, celle de Locminé qui a su développer sur sa zone d'influence deux projets :

- sur l'étang de Kerguéhennec, suite à un contact avec le conseiller général du canton, un travail conjoint entre le service espaces naturels du Conseil général du Morbihan et la Fédération a permis de faire émerger un projet. Après diverses réunions sur le site pour choisir l'implantation, définir les caractéristiques techniques du poste : dimensions, matériaux, le poste de pêche a été réalisé et est maintenant largement utilisé.
- sur l'étang du Bois d'amour, en limite des communes de Locminé et Plumelin, même démarche avec les élus des deux municipalités, avec l'appui des services techniques de la commune de Locminé et la Fédération de Pêche, pour aboutir à la réalisation du poste de pêche.

Sur le secteur de l'AAPPMA de Ploërmel, un poste de pêche a été implanté sur la commune de Loyal. Dans la continuité de la réalisation du sentier de randonnée autour de l'étang au Duc, le Conseil général du Morbihan a pris en charge et réalisé un poste de pêche. Là aussi même démarche, la collaboration entre le Conseil

général qui a pris en charge le financement, le suivi du chantier et les collectivités piscicoles pour le choix du site d'implantation et la conception technique ont permis la réalisation de l'ouvrage.

### Les démarches concertées s'enchaînent

L'AAPPMA "Le Brochet de Basse Vilaine" souhaitait depuis plusieurs années implanter des postes de pêche sur la Vilaine. Grâce à l'implication de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, deux postes de pêche viennent d'être réalisés sur les communes de Béganne, sur le site du Rohello et sur la commune de Saint Dolay, à l'aval du Pont de Cran. Dans ce projet, l'AAPPMA a eu un rôle essentiel pour mobiliser les élus et la Fédération a apporté son aide technique dans la conception du projet en collaboration avec les services de l'IAV.

D'autres AAPPMA mènent également des projets, telles Guéméné sur Scorff ou l'Entente du Haut Ellé sur l'Étang de l'abbaye de Langonnet. Depuis le printemps, les pêcheurs peuvent y utiliser un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite. Réalisé par le chantier nature de la Communauté de Commune du Pays du roi Morvan, il a été financé

par les collectivités piscicoles et la collectivité locale.

Prochainement, le Pays d'accueil de la vallée du Blavet va réaliser six postes de pêche sur le Blavet. Les équipements concerneront les AAPPMA de Lorient, Baud et Melrand. La localisation des sites a été faite par les AAPPMA et la conception technique des équipements par la Fédération de Pêche. Le projet est financé par le Conseil général du Morbihan, la collectivité locale et pour partie par les collectivités piscicoles.

### Bientôt un guide d'installation

Les projets réalisés depuis cinq ans ont apporté une expérience dans la réalisation des postes de pêche pour personnes à mobilité réduite. Pour finaliser un projet plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- l'accessibilité du secteur en voiture,
- un accès stabilisé pour les fauteuils avec une pente douce,
- une dimension et des protections adaptées de la plateforme de pêche,
- la qualité "pêchante" de la zone de pêche.

Dès lors qu'il est fréquenté par le public, le poste de pêche doit répondre à la réglementation en vigueur pour sécuriser le maître d'ouvrage.

Pour en garantir la stabilité et la tenue dans le temps, il doit être construit avec des matériaux adaptés.

Afin de permettre aux porteurs de projets de réaliser des postes de pêche pour personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions, un guide d'installation va être élaboré à l'échelle du département du Morbihan.



Un poste de pêche sur les berges de l'étang au Duc.



J.C.L.C. Au Rohello, sur la Vilaine, les pieux sont déjà posés et en attente de la plate forme de pêche.



A Kerguéhennec, le poste de pêche permet aussi de découvrir les œuvres d'art.

**Camping BEG ER ROCH \*\*\***  
**Le FAOÛET 56320** - Route de Lorient  
 Tél. 02.97.23.15.11 - 06.89.33.75.70  
 Fax : 02.97.23.11.66  
 Mail : [camping.lefaouet@wanadoo.fr](mailto:camping.lefaouet@wanadoo.fr)  
**Ouvert de Mars à Septembre**  
 Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.  
 Confort, tranquillité et propreté.  
 Location de mobile-homes  
 et Bungalows toilés

**AUX LOISIRS SPORTIFS**

Pêche  
 Chasse  
 Coutellerie  
 Bazar

14 Rue du G. de  
 Gaulle  
 56240 PLOUAY  
 Tel 0297111386

**CAMPING \*\* du BOIS VERT**  
 2 rue du Bois Vert - BP 68  
 Carentoir (56910)  
 Tél / Fax 02 99 93 78 99  
[www.camping-carentoir.com](http://www.camping-carentoir.com)

Camping aménagé en bordure  
 d'un plan d'eau très poissonneux  
**EMPLACEMENTS** pour  
 caravanes ou tentes, partiellement  
 ombragés ; camping-cars acceptés  
**LOCATIONS  
 DE MOBILHOMES**

Un temps fût où chacun pêchait à côté de chez lui. Désormais, ce temps est révolu et le pêcheur bouge, circule et se déplace... parfois loin de son domicile.

Cela s'appelle le tourisme pêche. Il était temps que le système de distribution des cartes de pêche prenne en compte cette nouvelle donne.



# 2010 Du nouveau pour les cartes de pêche

Et bien si, parce que cette carte est désormais vendue au prix unique de 86 euros, quel que soit le département. Finies les interminables discussions pour harmoniser les prix des cartes entre les différents départements. Chacun reste libre de fixer le prix de sa propre carte; désormais, c'est la valeur de la vignette réciprocaire qui varie pour ajuster le prix de la carte totale à 86 euros.

## Vers la carte nationale ?

Pour les dépositaires, l'intérêt est évident: plus de CPMA, ni de timbre EHGO à coller car tout est inclus dans la carte. Bien sûr, en 2010, pour assurer la transition, il sera toujours possible, en parallèle, d'acquérir sa carte départementale et d'y ajouter la vignette réciprocaire ultérieurement; mais à terme, seule devrait rester la carte interdépartementale... valable actuellement dans 71 départements et dont on peut espérer qu'un jour elle deviendra « carte nationale » tant

réclamée par les pêcheurs habitués à se déplacer.

## Acheter sa carte sur Internet

La seconde grande décision concerne la vente des cartes de pêche sur Internet. A compter du 15 février, date prévue de mise en fonction du site, chaque pêcheur d'un département membre de l'EHGO pourra acheter sa carte de pêche directement sur Internet à partir de son propre ordinateur.

## Sa carte de pêche à domicile

Quel que soit son département, il pourra se connecter, choisir sa carte de pêche, l'AAPPMA à laquelle il souhaite adhérer, déterminer la CPMA qui le concerne et payer en ligne directement avec sa carte bleue. Il ne lui restera plus qu'à imprimer sa carte sur sa propre imprimante... à rassembler son matériel et partir pêcher. Vous n'avez pas de carte bleue ou pas d'imprimante? Pas de problème: vous pouvez payer par chèque et, par un simple clic, vous faire envoyer votre carte de pêche à votre domicile par votre AAPPMA ou votre Fédération. C'est simplement plus long car il faut compter le temps du trajet postal. Finis les kilomètres inutiles pour acquérir sa carte de pêche dans son AAPPMA favorite! Finies les galères pour trouver une carte de pêche le Week-end! Désormais, acheter sa carte de pêche, c'est d'où on veut, comme on veut et quand on veut!

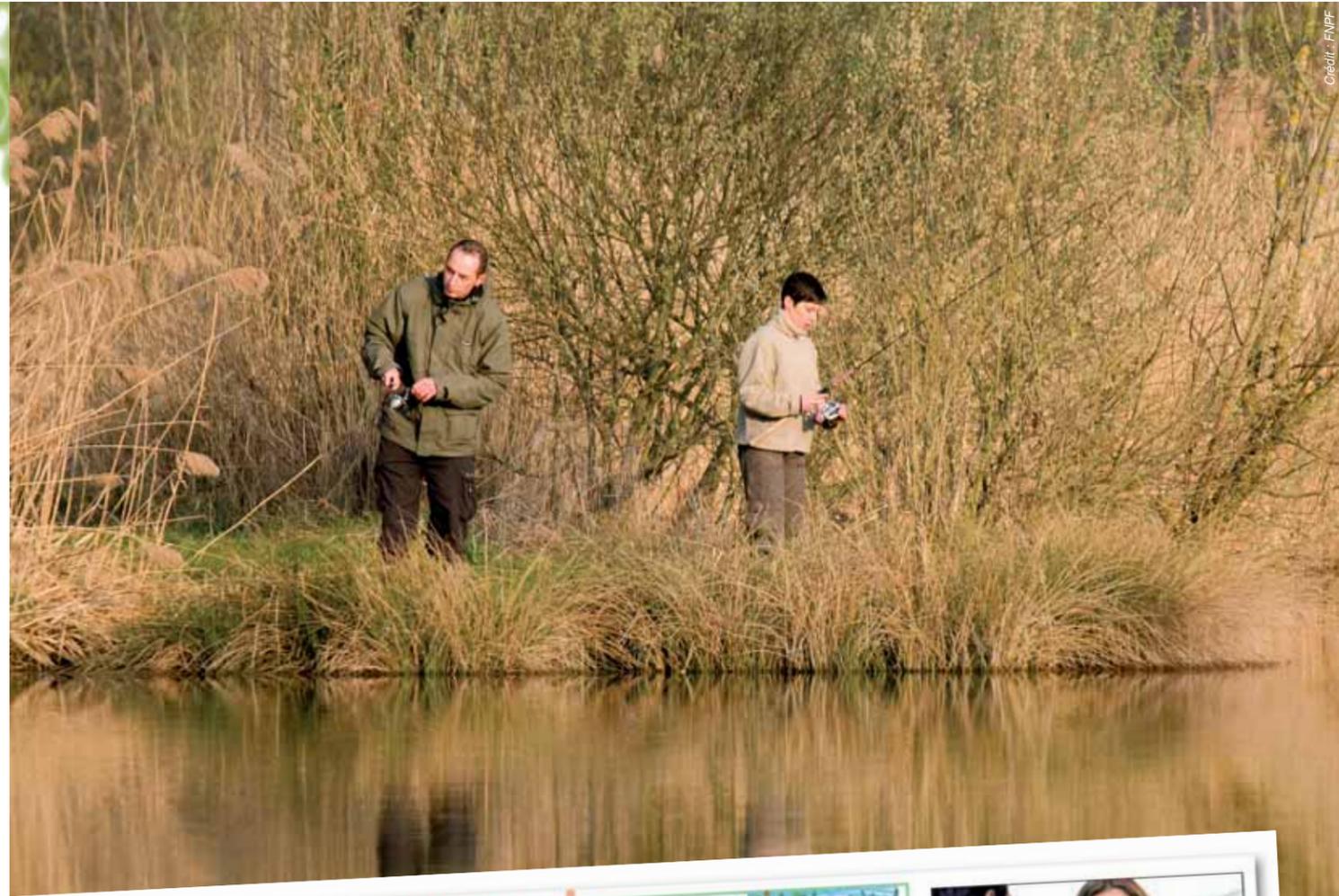
C.L.C.



Désormais, les pêcheurs se déplacent beaucoup plus qu'auparavant. C'est particulièrement vrai pour certaines pêches spécialisées comme celle de la carpe.



Le timbre seul pourra être acheté au tarif unique de 25 euros.



Crédit: F.M.P.F.

**n° Carte Identité Halieutique ou autres n° cartes à reporter**

Dans le cas où le pêcheur donne son n° de Carte d'Identité Halieutique ou autres n° de cartes de pêche, veuillez remplir uniquement les parties roses et précompter tout remplir. A remplir obligatoirement.

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_  
Mail (facultatif) \_\_\_\_\_  
FDDAAPPMA : INDRÉ  
AAPPMA \_\_\_\_\_  
TARIF UNIQUE 2010 : 86 €  
Délivrée le \_\_\_\_\_  
N° : | 36 |

**n° Carte Identité Halieutique ou autres n° cartes à reporter**

**CARTE INTERFEDERALE 2010 PERSONNE MAJEURE**  
A remplir obligatoirement

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_  
Signature du titulaire \_\_\_\_\_  
Photo d'identité obligatoire si la carte n'est pas associée à une carte d'identité halieutique

TARIF UNIQUE 2010 : 86 €  
Délivrée le \_\_\_\_\_  
N° : | 36 |

**Personne majeure**  
CPMA 2010  
Timbres CPMA & EHGO pré-imprimés : ne pas en recoller

Emplacement Timbre  
Cotisation CPMA  
Migrateurs

Lors de la délivrance de cette carte :  
oblitérer les timbres par votre cachet  
AAPPMA

Renseignez-vous sur la réglementation et les réciprociétés accordées dans le département où vous pratiquez.  
[www.federationpeche.fr](http://www.federationpeche.fr) ou [www.ehgo.fr](http://www.ehgo.fr)

**Toujours LA pour vous écouter**

**Crédit Mutuel**  
LA banque à qui parler  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

Dès le 15 février 2010, chaque pêcheur d'un département membre de l'EHGO pourra acheter sa carte de pêche directement sur Internet à partir de son propre ordinateur. Rendez-vous sur [www.carte-de-peche-egho.fr](http://www.carte-de-peche-egho.fr)



Y. Le Claireche

**STATIONS D'EPURATION  
USINES D'EAU  
RESERVOIRS  
BATIMENTS INDUSTRIELS  
OUVRAGES HYDRAULIQUES  
OUVRAGES D'ARTS**

**VINCI FRANCE**  
**Agence de Lorient**  
B.P 62  
56274 Ploemeur Cedex  
Tel: 02.97.86.33.91  
Fax: 02.97.86.25.90

Après le bassin du Blavet en 2008, c'est le bassin Oust-Vilaine et des petits côtiers proches qui ont fait cette année l'objet d'un suivi du peuplement d'anguilles par pêches électriques. Des indices d'abondance ont également été menés dans le même temps sur le même bassin dans les départements voisins.



# Anguilles La régression se confirme



A.L. Caudal

Les anguilles de moins de 30 cm, qui témoignent de la colonisation du bassin, se font rares dès qu'on s'éloigne de la mer.

Les résultats des pêches sont très moyens : des anguillettes, qui témoignent du recrutement sur le bassin, n'ont été pêchées que sur les bassins côtiers et sur le bassin en aval de Malestroit.

En amont, on ne retrouve quasiment que des anguilles adultes. Les densités sont faibles sur toutes les stations, hormis en aval de l'étang Pen Mur sur le S' Eloi, du fait de la proximité immédiate de la mer et de la concentration des anguilles en aval de l'obstacle. La seule autre station

du bassin qui présentait des densités satisfaisantes était située sur la Claire aval. Les résultats des stations des départements voisins sont encore en

cours de traitement, mais la tendance générale confirme, hélas, les résultats du Morbihan.

A.L.C.

## Vers un nouveau contexte réglementaire



Y. Le Clairche

Le plan de gestion anguille que la France a rendu en décembre 2008 à la Commission Européenne est actuellement soumis, pour évaluation technique et scientifique, au Conseil International pour l'Exploration de la Mer. Les principales mesures du volet breton du plan de gestion sont relatives aux pêcheries et aux ouvrages. Il est proposé que l'effort de pêche soit réduit durant les 3 années d'application du plan : la saison de pêche serait de 7 mois en 2009 (du 1er mars au 31 septembre), 6 mois en 2010 (du 15 mars au 15 septembre) et 5 mois en 2011 (du 31 mars au 31 août). La FNPF proposait quant à elle un moratoire d'interdiction de toute pêche sur une période de cinq ans, moratoire qui n'a pas été retenu.

Les mesures du plan de gestion proposé par la France seront-elles vraiment suffisantes pour mettre un terme à la chute catastrophique des effectifs d'anguilles ? Les élus associatifs des collectivités piscicoles en doutent fortement !



## Enquête anguille : 13 à 14 tonnes pêchées à la ligne ?

Dans le Morbihan, vous êtes près de 6 % à avoir répondu au questionnaire de l'enquête anguille 2008 et 40 % à l'enquête des talons des carnets de pêche. Dans 70 % des cas, l'anguille n'est pas l'espèce ciblée par l'activité « pêche ». Toutefois, vous êtes plus de la moitié à la conserver lorsque vous la capturez accidentellement. Les captures d'anguilles se situent principalement sur les cours d'eau du Nord Est du département.

A partir des données des questionnaires, on estime entre 13 et 14 tonnes le poids d'anguilles pêchées chaque année par les pêcheurs aux lignes dans le Morbihan. Les captures morbihannaises représentent 20 % des effectifs d'anguilles pêchées en Bretagne, ce qui est faible par rapport aux captures du département d'Ille-et-Vilaine (près de 60 % des captures) mais plus fort que dans le Finistère ou les Côtes d'Armor. Les prélèvements par les pêcheurs amateurs aux lignes ne représentent environ que 3,5 % des effectifs d'anguilles en Bretagne soit moins de 1 % dans le Morbihan, ce qui est faible en comparaison de l'impact des ouvrages (30 % des mortalités seraient liées aux problèmes de continuité écologique). Les

captures d'anguilles en Bretagne sont inférieures aux captures observées sur le bassin de la Loire qui se situe entre 80 et 120 tonnes sur chacun des départements de la Loire aval.

### L'enquête repart en 2010

Nous vous invitons à poursuivre vos efforts en renseignant l'enquête 2010 sur vos captures de 2009.

Il est en effet important de consolider et préciser ces premiers résultats et de suivre l'évolution des captures sur plusieurs années ; il est donc prévu de réaliser les enquêtes tous les deux ans. Les questionnaires sont diffusés dans les revues des Fédérations de pêche, sur leur site internet, chez les dépositaires d'articles de pêche et dans les assemblées générales des associations de pêche.

Il est essentiel que les pêcheurs de loisirs participent à l'effort de connaissance de cette espèce gravement menacée. Nous comptons sur vous !



### Enquête sur les captures d'anguilles

Comme le prévoit le nouveau règlement européen sur la gestion de l'anguille, nous, pêcheurs associatifs, devons estimer nos captures d'anguilles. Notre engagement pour connaître ces données nous permettra de valoriser notre loisir pêche. Aussi, nous vous remercions de répondre à ce questionnaire, même si vous ne recherchez pas l'anguille.



Code postal : ..... AAPPMA : ..... Année de naissance : .....

#### Quel pêcheur êtes-vous ? (ne concerne que les pêcheurs en eau douce)

- Je ne recherche pas l'anguille et je relâche celles que je capture accidentellement
- Je ne recherche pas l'anguille mais je garde celles que je capture accidentellement
- Je recherche occasionnellement l'anguille (moins de 10 fois par an) - Nombre de fois par an : .....
- Je recherche souvent l'anguille (plus de 10 fois par an) - Nombre de fois par an : .....

Quelle quantité d'anguilles pensez-vous avoir pêché en 2009 en Bretagne ? Nombre d'anguilles : .....

Sur quelles rivières ou plans d'eau pêchez-vous l'anguille ?  
.....

A quelle période avez-vous capturé le plus d'anguilles ? Indiquez le mois ou la saison : .....

Pêchez-vous l'anguille en estuaire ou en mer ?  Oui  Non

#### Mode d'enquête ?

- Revue de la FDAAPPMA
- Assemblée générale de l'AAPPMA
- Enquête de terrain
- Site internet de la FDPPMA
- Autre

Ce questionnaire est à retourner, au plus tard le 31 décembre 2010, à la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Morbihan, 3 rue Marcel Dassault, BP 79, 56892 S' Avé Cedex.  
Vous pouvez également vous procurer ce questionnaire en le téléchargeant à partir du site de la Fédération [www.federationpeche.fr/56/](http://www.federationpeche.fr/56/)

**Nouveau** Les pêcheurs du Morbihan ont leur newsletter

NEWSLETTER

Pour recevoir en direct les infos, l'actualité, la réglementation, les événements : rien de plus simple, inscrivez-vous sur le site pour recevoir la newsletter

**DISTRIBUTION ET GESTION  
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Centre Morbihan  
Rue du Portugal - ZA de Porte Océane - 56 408 AURAY Cedex

- Travaux d'équipement et de canalisation
- Services aux Industriels • Gestion des boues d'épuration • Irrigation

**SERVICE CLIENTÈLE : ☎ N°Azur 0811 460 311** PREMIER APPEL LOCAL

### CRE Scorff : désensabler les parcours

Beaucoup de pêcheurs l'ont constaté et s'en plaignent : le sable envahit leurs parcours préférés sur l'Ellé, sur le Scorff, ... Il se dépose uniformément, bouche les fosses, recouvre le substrat, etc. Au final, des parcours biologiquement moins productifs, « piscicolement » moins accueillants et halieutiquement peu intéressants.

Dans le cadre du CRE Scorff en cours d'élaboration, les pêcheurs ont donc proposé de mener une expérimentation visant à tester la reconquête de parcours autrefois réputés, aujourd'hui ensablés. Deux secteurs ont été choisis (le Pradigo et Penvern aval) pour mener cette opération. Celle-ci consistera à faire des aménagements légers du cours d'eau visant à redistribuer le sable existant et à suivre l'évolution des parcours sur quelques années. Travaux prévus en 2010 ou 2011!



Y. Fuentes

Consignes et plans d'exécution en mains, les élèves de Kerplouz encadrés par des bénévoles de l'AAPPMA la Gaule Alréenne et un chargé d'étude de la FDPMA56, se sont lancés dans l'aménagement de 14 seuils et la reconstitution de frayères à truites à l'aide de gravier roulé.

Le 15 octobre dernier l'AAPPMA de la Gaule Alréenne a organisé une journée de réhabilitation d'habitats piscicoles sur le ruisseau de Kérialan. Objectif : réhabiliter 100 m de cours d'eau. Au programme :  
 - diversification des écoulements, abris piscicoles de pleine eau, création frayères à truites, ... ;  
 - sensibiliser localement élus de la commune de Brech et élèves du lycée de Kerplouz à la problématique du ruisseau de Kérialan et plus largement à celle de la réhabilitation hydromorphologique.  
 A la fin du chantier, tous se sont donné rendez vous courant de l'hiver prochain pour observer l'évolution des aménagements et des futures frayères à salmonidés.

### Travaux de la Truite Locminoise Une reconnaissance supplémentaire



C. Le Clève

"Une belle prise" a déclaré Jamy, le présentateur de l'émission "C'est pas Sorcier" en remettant ce chèque de 500 euros aux représentants de la Truite Locminoise.

L'action engagée en 2008 par l'AAPPMA la Truite Locminoise en faveur de la libre circulation des pêcheurs (cf. revue n° 17), a connu en 2009 une nouvelle reconnaissance locale et départementale. Ce projet a reçu deux prix successifs dans le cadre des Trophées de la vie locale décernés par le Crédit Agricole (200 € pour le 2<sup>e</sup> prix de la caisse locale de Locminé et 500 € pour le 3<sup>e</sup> prix départemental). Pour les responsables de l'AAPPMA, ce prix valorise tout autant le travail fourni avec pas moins de 45 franchissements de clôtures sur 4 parcours de pêche, que l'important travail de concertation avec le monde agricole. Fort de ce succès, l'AAPPMA s'est déjà remise au travail pour lancer, dès 2010, de nouvelles actions en faveur des pêcheurs et du milieu.

Le secteur de Penvern aval est particulièrement ensablé.

### La Gaule Alréenne fait coup double

### Indices truites sur le Tohon-Kervily



A.L. Gaudin

Toutes les classes d'âge sont bien représentées, des truitelles de l'année aux belles truites adultes.

A la demande de l'AAPPMA de Questembert, et dans le cadre de son Plan de Gestion Piscicole, des pêches électriques d'indices d'abondance truites ont été réalisées fin septembre sur le Tohon et le Kervily. Sur le Kervily, les résultats étaient très bons sur la station du cours moyen, avec plus de 20 truitelles de l'année, témoignant d'un bon recrutement. Toutes les classes d'âge étaient présentes. Sur la station aval, les truitelles étaient bien représentées également, mais le peuplement était perturbé du fait d'étangs situés juste en amont (présence de perches soleil, perches communes...). En revanche, sur la station amont, peu de truites ont été observées, alors que l'habitat et les niveaux d'eau étaient pourtant tout à fait satisfaisants. Sur le Tohon, aucun problème, les résultats sont même très bons sur toutes les stations, avec de fortes densités de truites de toutes les classes d'âge. Ces pêches seront reconduites chaque année pendant 5ans pour vérifier l'efficacité des modes de gestion menés sur les deux bassins.

### Plantes invasives, Saint Martin sur Oust au chevet de l'étang du bourg

Depuis quelques années, la prolifération des plantes exotiques invasives dans l'étang de Saint Martin sur Oust rend de plus en plus difficile la pratique de la pêche. L'AAPPMA de Saint Martin sur Oust, en partenariat avec la commune, a décidé de s'attaquer au problème. Une fois l'espèce végétale identifiée « l'égeria densa », un chantier a été organisé avec l'aide de la Fédération de pêche de Loire Atlantique qui a accepté de faire une démonstration avec son bateau faucardeur. Les bénévoles de l'AAPPMA et les services communaux ont apporté leur concours. Les travaux ont duré trois jours et plus de 90 m<sup>3</sup> ont été retirés du plan d'eau.

A l'issue de cette opération une intervention complémentaire est prévue pour tenter d'éradiquer la plante. Afin d'assurer une gestion du plan d'eau à long terme, son aménagement serait à prévoir pour en permettre la vidange.

90 m<sup>3</sup> d'Egeria extraits du plan d'eau de S Martin.



P. Courjal

### La Truite Baudaise au chevet du Roffol



Ce pont-cadre, en lieu et place de l'ancienne buse, permet d'assurer la migration des poissons.

En 2000, l'affaissement d'un remblai routier illégal avait entraîné le colmatage total du ruisseau du Roffol, très beau ruisseau coulant entre Baud et St Barthélémy. Après une longue bataille juridique, l'AAPPMA et la FDPMA avaient fini par obtenir un dédommagement pour cette pollution et la Truite Baudaise avait alors souhaité le consacrer à la restauration du Roffol. Promesse tenue au travers d'une opération pilote menée dans le cadre du CRE. Celle-ci a résolu 4 problèmes migratoires existants sur le Roffol : 2 suppressions de buses et 2 démantèlements de barrages. Le syndicat mixte de la vallée du Blavet a assuré le portage de l'opération qui a coûté 21 000 euros TTC. Elle été financée à 50 % par l'Agence de l'eau, 30 % par le CG56 et 20 % par la Truite Baudaise. D'autres opérations suivront pour permettre au Roffol de retrouver son lustre d'antan.

|                             |  |
|-----------------------------|--|
|                             |  |
| TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS |  |
| 56                          | LORIENT<br>Tél. : 02 97 37 32 22         |
| 22                          | MUR DE BRETAGNE<br>Tél. : 02 97 25 50 02 |
| 56                          | PONTIVY<br>Tél. : 02 97 25 11 92         |
| 35                          | RENNES<br>Tél. : 02 99 65 24 25          |
| 56                          | VANNES<br>Tél. : 02 97 61 99 42          |
| 22                          | YFFINIAC<br>Tél. : 02 96 72 78 78        |



D O N N E R V I E À V O S I D É E S



Une autre conception de la salle de bains se fait jour. Dépasser le "pratique" et revendiquer le "beau", telle est la philosophie d'Espace Bains. Notre démarche repose sur le conseil personnalisé, fait la part belle à l'innovation et s'inspire des dernières tendances.

Matières, objets, teintes, textures, agencements...

Plus qu'une surface d'exposition, Espace Bains est un lieu unique de création, de sensation, d'inspiration.